

Informations :

Dossier : A41003

Intitulé : Projet PERENNE (Pôle d'excellence rurale énergies nouvelles naturelles émergentes) inter-Pays

Description : Création de filières courtes de bio-énergies de proximité par la valorisation de ressources locales diversifiées: bois , céréales / Oléagineux, etc .
Projet inter-territoire (Pays Vendômois et Pays Beauce Val de Loire : 160 communes , 110 000 habitants) mobilisant des partenariats publics/ privés pour la recherche-développement de procédés de production , de transformation et de distribution de produits énergétiques issus de la biomasse.

Catégorie(s)
d'excellence : Bio-ressources

Type d'organisme : PAYS

Organisme : Syndicat mixte du Pays Vendômois

Nom : M. Paul Martinet

Fonction : Président

Adresse : 2 avenue des cités unies d'Europe

41100 vENDOME

Téléphone : 0254894119

Télécopie : 0254894119

Mél : syndicatmixte@paysvendomois.org

Département du porteur du projet : Loir et cher

Autres départements concernés par le projet :

Date création : 2006-02-28

Etat : Enregistré

:

Description du projet : S'appuyant sur l'expérience accumulée en matière de conduite et d'animation de projets partenariaux de développement territorial et sur des volontés fortes émanant d'acteurs privés et publics, les Pays Vendômois et Beauce Val de Loire décident conjointement d'apporter un soutien fort aux initiatives visant à la valorisation énergétique de la biomasse locale.
Les principaux objectifs sont :
. D'aider à l'émergence et à la structuration de trois filières locales de production de biens à haute valeur énergétique et susceptibles de générer de l'emploi et de produire une valeur ajoutée locale,
. De contribuer significativement au développement de pratiques de valorisation du patrimoine naturel et à l'essor de modes de consommation responsables, favorables à l'environnement naturel,
. De placer l'action publique dans le champ de l'efficacité en stimulant les synergies positives et en assumant une part du risque inhérent au caractère novateur de la démarche engagée dans un modèle d'économie publique privée.

Pièce jointe : Description_du_projet.pdf

Pilotage : Le projet de pôle d'excellence rurale PERENNE inter-Pays fait référence aux difficultés rencontrées par les territoires ruraux. Le choix d'un développement local

autour du thème fédérateur des bio-énergies présente un caractère démonstratif et riche d'enseignements (cf tableau joint partenaires associés au projet) :

- . Il vise à la valorisation sur place de richesses naturelles existantes au fort potentiel énergétique mais également à la promotion de savoir faire locaux, . Il s'appuie sur une mobilisation et une dynamisation des forces vives locales en faveur du développement économique,
- . Il recherche des solutions alternatives à l'emploi de ressources fossiles, en veillant à ménager une grande proximité entre producteurs et consommateurs.
- . Il favorise l'émergence de filières locales courtes, pour un bilan énergétique et écologique favorable.
- . Il contribue au maintien de l'emploi agricole (pluriactivité, développement d'emplois nouveaux, niveaux de compétences requis en phase avec les niveaux de qualification de la populations active locale).
- . Le comité de pilotage aura pour mission de veiller à la promotion du projet PERENNE inter-Pays, à la réalisation des opérations identifiées, à leur évaluation et leur développement après la phase initiale de lancement.

cf en annexe tableau récapitulatif des lettres d'intention des partenaires.

Pièce jointe : Pilotage.pdf

**Budget
prévisionnel et
plan de
financement :**

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PREVISIONNEL :

2 237 500 € d'investissement et recherche développement

1 000 000 € de subvention PER demandée

Pièce jointe : Financement.pdf

Echéancier : ECHEANCIER PREVISIONNEL :

Démarrage des premiers travaux et des études recherche/développement au second semestre 2006

Fin des travaux au premier semestre 2008

Pièce jointe :

**Analyse des
impacts :**

IMPACTS ESCOMPTES :

Diversification de l'activité agricole (33 emplois créés, 2000 emplois agricoles maintenus à terme)

Préservation de l'environnement

Expérimentation et acquisition de références

Vulgarisation des bio-énergies

Développement de filières courtes de bio-énergie

**Dispositifs
d'évaluation :**

DISPOSITIF D'EVALUATION RETENU :

Un dispositif d'évaluation en continu

Des critères écologiques, économiques et territoriaux

Pièce jointe : 1Impacts.pdf

Annexes :

Sommaire :

Graphes des chartes de développement des deux Pays

Délibérations des deux Pays

Tableau récapitulatif des lettres d'intention

Fiches projets

Lettres d'intention

Pièce jointe : annexes.pdf

Constat

Un gisement important de sources d'énergies existe au plan local, largement inutilisé. Il s'agit de matières carbonées qui proviennent de l'exploitation forestière, de ses industries connexes, des exploitations agricoles et plus généralement de multiples autres activités humaines.

Actuellement ces produits sont assimilés à des déchets. Le coût de leur élimination pèse sur les finances des entreprises et des collectivités. L'accumulation entraîne des risques d'eutrophisation dans les milieux naturels. Puisque, de toutes façons, la décomposition de ces matières entraîne des dégagements de carbone dans l'atmosphère, autant les utiliser comme sources d'énergie complémentaires et renouvelables.

À côté de cela, les mentalités sur le respect de l'environnement évoluent. Les progrès scientifiques et technologiques élargissent le champ d'application de ces sources d'énergie. Les tensions internationales, de leur côté, exercent une pression sur le prix des énergies fossiles. L'ensemble de ces facteurs conduit à rechercher de nouveaux potentiels énergétiques à un coût financier acceptable pour un bilan écologique favorable.

Ce tableau doit être complété par l'apport de la culture de produits agricoles non alimentaires qui diversifient la production locale et ouvrent de nouveaux débouchés pour l'agriculture. La filière de valorisation thermique de la biomasse agricole est déjà développée dans d'autres pays européens (Danemark, Pologne). Un transfert de technologie dans ces domaines peut apporter des expériences positives à la France et à des territoires ruraux où de telles opérations sont quasiment inexistantes.

Sensibles à l'ensemble de ces enjeux, les deux pays, Vendômois et Beauce Val de Loire, ont voulu s'unir pour expérimenter dans ces filières. A l'unanimité, leurs élus, la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher et l'ensemble des acteurs associés au projet « PERENNE » ont souhaité bénéficier de l'opportunité de l'appel à projets PER.

Quatre actions sont proposées dans ce sens.

1) Expérimenter trois filières courtes de bioénergies

Le projet « PERENNE » (Pôle d'Excellence Rurale Energies Nouvelles Naturelles Emergentes) a pour objet d'accompagner l'émergence et la structuration progressive, du fournisseur à l'utilisateur, de trois filières de production de bioénergies issues de la valorisation de la biomasse locale :

- **Filière bois-énergie**, filière déjà reconnue : valorisation de sous-produits de l'exploitation forestière et de l'industrie du bois, de l'entretien des haies bocagères et recyclage de produits à base de bois en fin de vie,
- **Filières céréales-oléagineux**, filière nouvelle : mobilisation et transformation de la pailles, incorporation de déchets de stockage, productions dédiées,
- **Filière déchets**, filière nouvelle : valorisation de déchets agricoles, verts, d'abattoirs ainsi que les boues et graisses d'épuration par voie de méthanisation,

Un important gisement local de bio-ressources sous exploitées et un environnement à préserver

Des produits agricoles non alimentaires et des déchets qui rapportent

Expérimentation de trois filières courtes de bioénergies du fournisseur à l'utilisateur

Fonder un développement partenarial sur l'excellence, pour une préservation de l'environnement et une qualité de vie et une qualité paysagère dans le cadre de la politique régionale des pays

2) Développer un pôle d'excellence énergies renouvelables commun sur deux territoires de projet

Trois objectifs principaux sont fixés pour la recherche et l'expérimentation :

- Accroissement de l'indépendance énergétique et préservation de l'environnement et par là, préservation de la qualité de vie sur les territoires et de la qualité paysagère ;
- Valorisation de ressources locales et soutien à l'agriculture et aux emplois, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, la coopération agricole locale et les organismes de recherche ;
- Aménagement simultané de deux territoires complémentaires, bénéficiant chacun de la politique régionale de contrats de Pays ; cette démarche permet de réaliser des économies d'échelle et d'atteindre ainsi des seuils d'efficacité.

3) Maintenir et créer de l'emploi en innovant

L'innovation se situe à deux niveaux : les activités agricoles proprement dites et l'organisation d'une économie mixte (partenariats public-privé).

L'agriculture aujourd'hui se trouve fragilisée par de multiples crises successives, notamment dans l'élevage et la culture céréalière, qui sont les principaux domaines agricoles des deux territoires concernés. Les activités innovantes contribueront à maintenir et créer des emplois agricoles dans des domaines forcément nouveaux et innovants. Parallèlement, elles vont induire des emplois indirects dans différents autres domaines : construction, bâtiment et travaux publics, production de matériaux, entretien et maintenance des dispositifs de chauffage et production d'eau chaude sanitaires, etc.

De plus, les deux pays entendent renforcer les partenariats public-privé. L'économie mixte innovante qui en résulte va soutenir la création et le maintien de l'emploi.

4) Lier la commande publique au développement durable (éco-conditionnalité)

Les élus souhaitent désormais conditionner les soutiens financiers publics à des critères écologiques, bioénergies, audits énergétiques, etc.

Les chartes de développement actualisées des deux territoires font déjà explicitement référence au développement de filières renouvelables. Dans cet esprit, il s'agit d'expérimenter, d'évaluer et de vérifier l'efficacité écologique et économique de telles filières locales.

Cette démarche rejoint celle de la politique régionale de définition de critères d'éco-conditionnalité environnementale d'audit énergétique obligatoire mis en œuvre par la Région Centre et celle de la politique du Conseil Général dans le cadre de la Conférence Départementale de l'Économie et réflexions en cours du groupe de travail « énergies renouvelables ».

I. DESCRIPTION DU PROJET

I.1) Le contexte du projet et la dynamique territoriale

Pour une utilisation économique des sous-produits

Le projet consiste à mettre en œuvre une dynamique partenariale en vue de développer une filière de production de produits énergétiques alternatifs issus de la biomasse locale :

- sous-produits de l'exploitation sylvicole et bois en fin de vie,
- sous-produits de la culture céréalière et d'oléagineux,
- déchets par la voie de la méthanisation.

Il s'agit de regrouper les données disponibles (techniques et technologiques, économiques, environnementales, etc.) venant d'expériences antérieures dispersées et de vérifier les avantages nets des filières expérimentées

- en terme écologique : mesurer l'impact de l'emploi de ces produits sur les milieux (bilan énergétique, émissions de gaz à effet de serre, bilan carbone) ;
- en terme économique : mesurer le coût de l'énergie, tout au long de la chaîne de production et de commercialisation, adéquation au marché potentiel.

Le développement de ces filières exige de lever les freins (objectifs et subjectifs) qui existent actuellement afin que les différentes catégories de consommateurs finals trouvent leur intérêt dans ces formes d'approvisionnement ;

Les originalités du projet tiennent au fait qu'il vise à

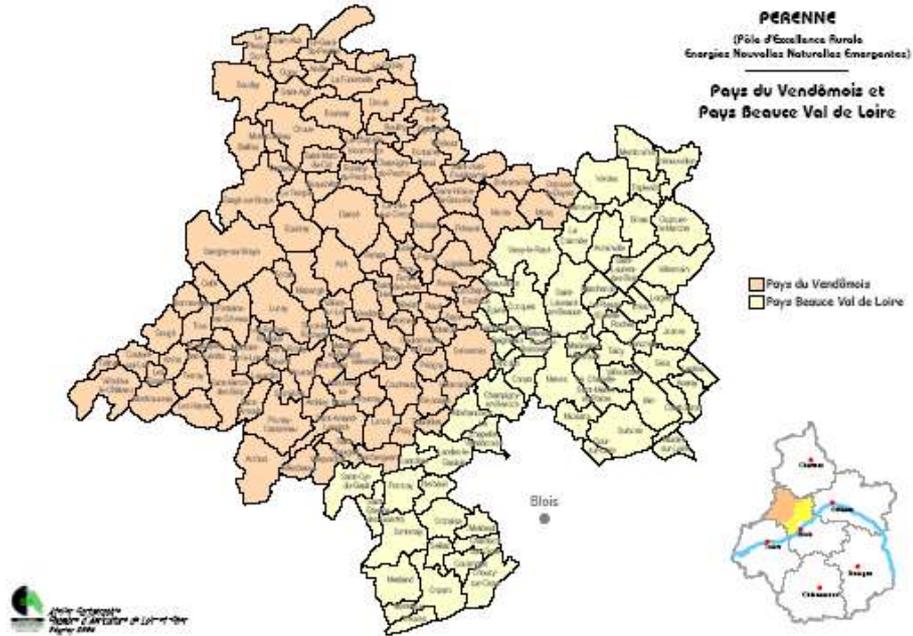
- créer des produits standardisés pour des chaudières poly-combustibles, entre les acteurs de deux filières distinctes (granulats de bois et de paille) ;
- produire de la biométhanisation à partir de plusieurs types de déchets (agricoles, industriels, alimentaires, etc.) ;
- mutualiser les risques entre les différents producteurs et les collectivités.

Les résultats attendus vont répondre au besoin de garantie d'approvisionnement standardisé attendu par les consommateurs.

I. 1.1) Un projet inter territoires,

- **Deux territoires contigus au nord de la Loire et trois Pays en Loir-et-Cher complémentaires sur le thème des bio-ressources :**

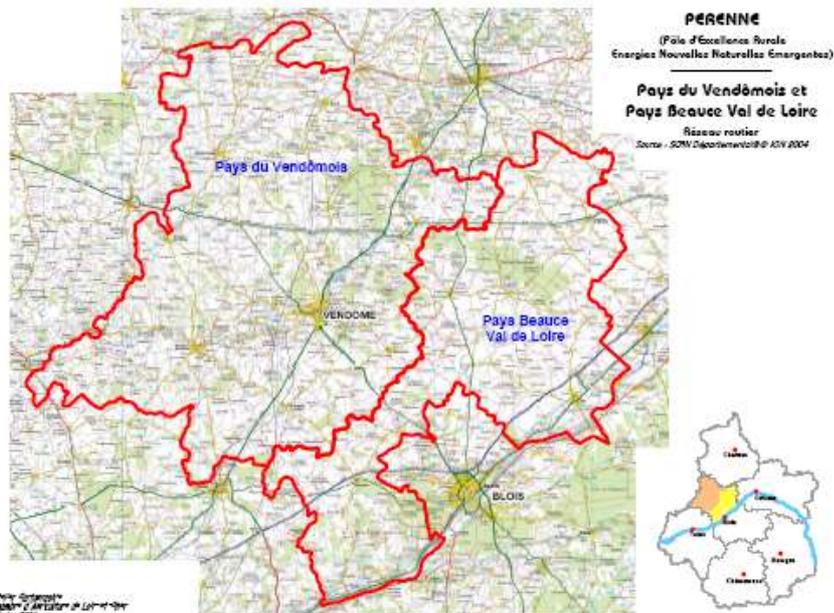
Deux territoires avec une frontière commune, au nord de l'axe ligérien & au centre d'un réseau urbain dense



Deux territoires avec une frontière commune, au nord de l'axe ligérien et au centre d'un réseau urbain dense

Situé au nord ouest du département de Loir-et-Cher et de la Loire, le Pays Vendômois (105 communes – 8 communautés de communes – 68 000 habitants) jouxte le territoire du Pays Beauce Val de Loire (68 communes – 5 communautés de communes – 38 000 habitants).

Les deux territoires sont au centre d'un réseau important de pôles urbains (Blois, Orléans, Châteaudun, Tours, Chartres, Le Mans, Vendôme, Ouest Parisien) qui sont des pôles de consommation potentiels. Ils bénéficient de la politique des Contrats régionaux de pays créés en 1995 par la Région Centre.



Trois pays sur le thème des bio-ressources en Loir et Cher

Le Pays Vallée du Cher et Romorantinais, au sud de la Loire, de son côté, valorise, sur le même thème fédérateur de pôle d'excellence rurale, un aspect complémentaire aux bio-énergies retenu par le Vendômois, celui des bio-carburants.

Les trois Pays ont prévu d'organiser une journée d'information inter-Pays en Vendômois, en mai 2006, sur le thème des bio-énergies en partenariat avec les trois Chambres Consulaires.

- **Deux bassins d'emploi en mutation et une résidentialisation des territoires.**

Le bassin d'emploi du Vendômois (29 000 actifs et 24 000 emplois) est marqué par un vieillissement de sa population active, malgré un solde migratoire positif continu, et la perte d'emploi à venir de ses piliers traditionnels (industrie : 30% des emplois contre 22% en Région Centre; agriculture : 10% des emplois contre 5% en Région Centre).

Un dispositif de veille économique locale a été institué pour anticiper les mutations industrielles.

Le Pays Beauce Val de Loire (17 000 actifs et 8 600 emplois) a vu quant à lui sa population progresser à un rythme sans précédent de 1999 à 2004 (+1,04%), avec une forte proportion de ménages actifs travaillant dans les pôles urbains alentours.

Encore plus fortement marqué que le Pays Vendômois par l'emploi agricole, le Pays Beauce Val de Loire perd chaque année des emplois (-1,1% depuis 1990).

Afin d'éviter un phénomène de résidentialisation des deux territoires en zone dortoir des pôles urbains à proximité, il importe de soutenir une dynamique partenariale forte, propice à la création et au maintien d'emplois sur place, notamment l'emploi lié à l'agriculture et aux services.

Le développement des bio-énergies s'inscrit parfaitement dans cette optique de développement local avec un prolongement sur le maintien des paysages et du bocage.

Deux pays où l'habitat se développe et où l'emploi se transforme

Une volonté de créer des nouveaux emplois de service, de maintenir l'emploi agricole et de préserver les paysages bocagers

- **deux chartes de développement durable ambitieuses**

Deux chartes de Pays actualisées en totale cohérence avec l'ambition affichée dans le projet PERENNE

Le Pays Beauce Val de Loire :

La nouvelle charte actualisée (2005) du Pays Beauce Val de Loire met en avant (cf. schéma en annexe) de façon précise :

- . La promotion des richesses naturelles bois et sous-produits de l'exploitation forestière,
- . La valorisation et la gestion des bio-ressources (pailles, céréales, et sous-produits associés),
- . La production de nouveaux produits industriels et le développement de services localisés (confortement des emplois) liés à la production primaire, développement de nouvelles activités et emplois locaux à la transformation, au conditionnement, à la commercialisation, à l'approvisionnement et à l'essor de nouveaux marchés.
- . L'accueil de nouvelles populations.

Le Pays Vendômois :

Il affirme dans sa nouvelle charte (2003) une volonté de valorisation partagée des patrimoines qui implique (cf. schéma en annexe) :

- . La poursuite de la mise en œuvre de la Charte Paysagère,
- . L'articulation de la préservation et de la valorisation partagées des patrimoines avec la stratégie touristique et culturelle du Pays et les savoir-faire locaux,
- . Le soutien à la prise en compte d'investissements ciblés nécessaires à la mise en œuvre de certification environnementale des entreprises,
- . La meilleure prise en compte des déchets professionnels et des énergies renouvelables, dont le bois énergie.
- . La nécessaire anticipation des mutations de son bassin d'emploi.

Des projets moteurs en matière de développement durable

Ces deux projets de chartes actualisées tiennent compte de l'évaluation du premier contrat régional de Pays réalisé sur chacun des territoires, du partenariat public-privé instauré avec la création d'un Conseil de Développement.

Un paysage bocager, un environnement préservé et une valorisation des ressources partagée

L'expérience accumulée aboutit à une meilleure prise de conscience de l'efficacité de la synergie entre les différents acteurs et en matière de développement durable de prise en compte des énergies nouvelles, de préservation de l'environnement et de maintien de la qualité des paysages.

- **Une articulation des initiatives de deux pays et la recherche d'un seuil de viabilité économique**

Tout développement économique s'appuie à terme sur un schéma simple : offre/demande ; clients/produits-services. Aujourd'hui la sensibilisation aux énergies renouvelables et au développement durable se renforce. Néanmoins, les habitudes de consommation individuelles en sont encore très éloignées.

L'engagement des maîtres d'ouvrages publics à opter pour une utilisation d'énergies renouvelables en Vendômois et Beauce Val de Loire, donne l'opportunité aux acteurs privés de ces territoires (entreprises plaquettes bois, agriculteurs, coopératives agricoles) de tester et fiabiliser de nouveaux marchés.

Le risque d'expérimentation se partage entre des maîtres d'ouvrages publics qui passent commande et des privés qui investissent sur de nouveaux savoir-faire.

La finalité, à terme, à partir de la réussite d'exemples collectifs d'utilisation d'énergies renouvelables, est de faire école en multipliant les opérations publiques et surtout de développer le marché privé.

L'objectif est bien la constitution de filières certifiées locales de la production au service après-vente, en passant par la transformation, la distribution et la commercialisation,.

Le travail réalisé sur les deux territoires favorise les économies d'échelle et une synergie des actions, et donc conduit à une meilleure efficacité de l'action publique.

I.1.2) Le gisement potentiel de ressources locales ciblées

Un certain nombre de travaux concernant les trois filières, notamment produits par la Chambre Régionale d'Agriculture du Centre, par ARVALIS, l'ADEME et autres organismes ont permis d'estimer le gisement potentiel d'énergie de la bio-masse locale. Celle-ci semble adaptée quantitativement aux perspectives de consommation envisagées.

Par nature, les ressources mobilisables sur place sont les suivantes :

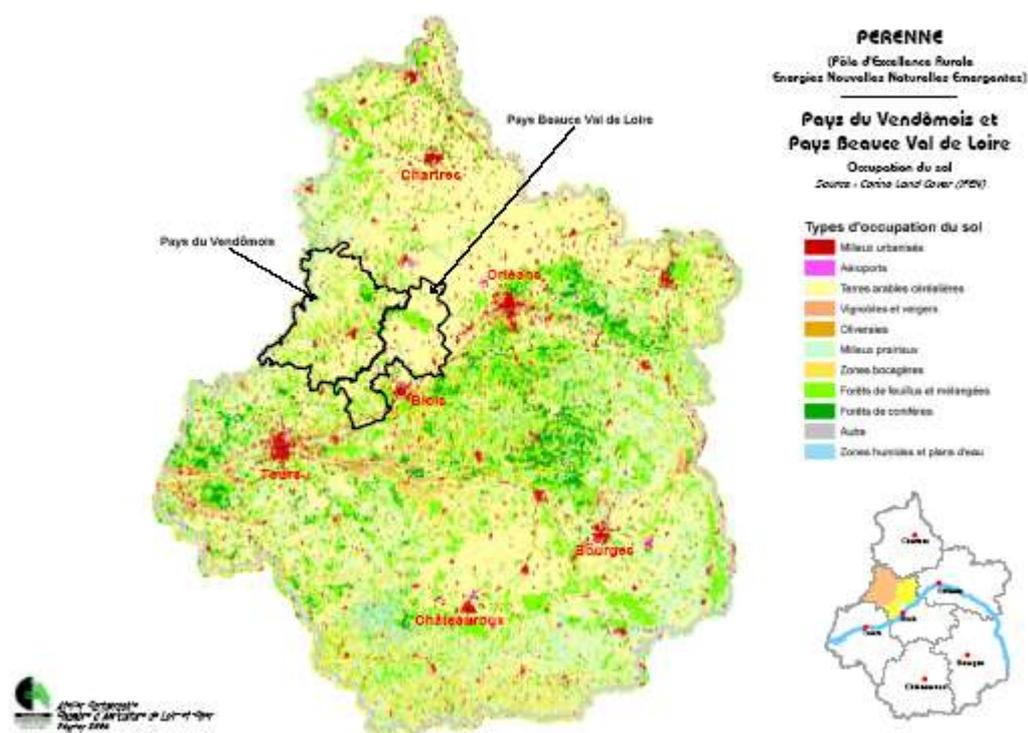
Nature	S.A.U (ha)	S.A.U. prise en compte	Taux de prélèvement
Bois + gisement hors forêt	27 000	27 000	Modulable suivant les types de peuplement (1)
Paille	153 000	107 000 (2)	20% (3)

(1) L'hypothèse de travail, très inférieure aux potentialités effectives, est basée sur un prélèvement de 10% de la productivité annuelle de matière ligneuse. Il est estimé, en l'état actuel, que le prélèvement pour la production de bois d'œuvre et de bois de chauffage correspond environ à 25% de l'accroissement annuel.

- (2) Seule une partie de la SAU destinée à la production céréalière et d'oléo protéagineux a été retenue en première lecture (70% environ). Ce choix délibéré tient compte des caractéristiques agronomiques des sols et de leur aptitude à supporter une exportation partielle de la matière organique. Les surfaces retenues présentent des caractéristiques très favorables (complexe argilo humique) permettant l'exportation partielle, cyclique de matière organique.
- (3) Par prudence, l'hypothèse de travail a retenu une exportation à hauteur de 20% de la productivité moyenne annuelle, cela revenant à prélever la paille une année sur cinq. A noter, la productivité par unité de surface du sous-produit paille est de l'ordre de 2,8 t./ha. Elle peut atteindre, voire dépasser une valeur de 12 t./ha (de matière sèche) avec des productions dédiées.

Le précédent tableau ne prend en compte que les filières de production de produits issus de la sylviculture et de l'agriculture. Le tableau suivant établit les caractéristiques de l'ensemble des gisements, y compris les déchets.

Un ancrage rural fort



Nature	Gisement potentiel	Pouvoir énergétique (kwh)	Tep
Bois	70 000 m3		15 000
Paille et oléagineux	45 700 t.	195 400 (PCI : 4 à 4,2 kwh/t.)	16 800
Regroupement de déchets.	15 000 t. de bio déchets	A déterminer	A déterminer

Les hypothèses de gisement brut, dans les conditions de prélèvement partiel définies antérieurement, 20 à 25%, répondraient aux besoins domestiques estimés de 80% (environ) des ménages résidents sur les deux Pays (environ 40 000 ménages).

Une antériorité de la filière bois qui demeure expérimentale & des filières (paille énergie & bio méthanisation) qui bénéficient d'une reconnaissance en Europe

La filière bois, du fait de son expérience antérieure dispose de références (technico-économiques) connues. La filière de valorisation énergétique de la biomasse paille fait maintenant l'objet d'intérêt en France alors qu'elle est déjà développée, notamment en Europe du Nord.

Les éléments ci-après concernent principalement la filière de valorisation de la paille comme combustible. Ils estiment l'intérêt théorique des procédés (valorisation paille brute ou transformée en granulés) en raison de l'existence d'un gisement local massif, des caractéristiques du matériau, notamment de son pouvoir énergétique et de sa production annuelle de matière sèche directement employable.

Le regroupement de différents types de déchets en vue de leur bio méthanisation relève de la même réflexion. Déjà pratiqué hors de l'hexagone, ce procédé qui valorise un large éventail de déchets est pratiquement inconnu en France.

I.1.3) Quelques compléments d'information sur les filières locales

Les prix indiqués ci-dessous sont des prix estimés par les acteurs respectifs des filières considérées. L'expérimentation devra vérifier la validité de ces estimations.

Deux filières vont être présentées, la filière paille et la filière bois, en termes de chaîne de production, d'analyse théorique des coûts et de besoins en recherche-développement. Le filière déchet sera présentée plus succinctement.

● Paille

Les formes de valorisation potentielles biomasse : paille et assimilés sont sous deux formes. En effet, deux techniques alternatives permettent de produire de l'énergie thermique en employant de la paille brute ou transformée sous forme de granulés. Le coût (économique et écologique) de la transformation peut, sous certaines conditions de distance être partiellement compensé par le gain en terme de transport d'un matériau plus dense (à pouvoir calorifique équivalent)

La présentation de la chaîne de production des granulés de paille est identique à celle utilisée pour la production de granulés de bois.

Quelques éléments d'information sur la filière paille

Etapes	Matériel	Investissement
Acquisition Mobilisation Transport amont Matériel de manutention	Tracteur 180 cv + presse + manisquepe pour regroupement Semi remorque routier Stockage à l'air libre ou sous abris des ballots.	20 € / t. Nul : Prestation : 25 + 10 € / tonne (1)
Transformation Chaîne de broyage & de granulation Stockage produit fini	Broyeur à balles de pailles (400 kg) Broyeur à marteaux Cyclones Presse à granulés (compression de la poudre de paille) Refroidissement Tamisage Conditionnement ou stockage en vrac Stockage en silo ou à plat.	1 000 000 € (chaîne totale) 600 000€ (coût de modification de chaîne existante)
Distribution • Au client final depuis un site d'approvisionnement	Moyens de chargement Véhicules de distribution : camion souffleurs ou bennes de 25 tonnes	Prestation : 10 €/tonne (1)

(1) Les coûts de prestation de transport s'entendent, dans le cadre de ce projet, dans un rayon de production inférieur à 30 km et de distribution (produit fini après transformation) inférieur à 60 km. Cette proximité entre lieu de mobilisation de la ressource, site de transformation et aire d'approvisionnement contribue significativement à ce que le bilan écologique de cette filière, minimisant le transport, soit très favorable, ainsi que l'évoque le tableau ci-après.

L'analyse des coûts & besoins énergétiques liés aux process.

Etape	€/Tonne
Endainage, pressage, regroupement	20 €
Transport amont	25 €
Transformation	10 €
Transport aval	30 €
	10 €

Equivalence : tonne paille = 0,338 Tep

Paille : 280 € pour un capacité énergétique correspondant à celle d'une tonne équivalent pétrole (environ 40% du coût fuel)

Les besoins d'approfondissements en recherche développement

Le développement de l'emploi de la paille brute ou granulée pour la production de chaleur suppose que soient conduits des travaux de recherche développement dans un certain nombre de domaines complémentaires, comme suit :

Domaine de progression	Thèmes de recherche développement
Technique FRCA / LIGEA : Arvalis et fédération des chaudiéristes) Partenariat Chambre d'Agriculture 41	Chaudières et dispositifs de productions de chaleur <ul style="list-style-type: none"> • Optimisation énergétique des dispositifs poly combustibles (référence : chaudières utilisées au Danemark) • limitation des rejets atmosphériques (températures limites / optimales de combustion) & modes de valorisation des cendres. • Variation des coûts en raison des volumes consommés (effets de seuil / changements de techniques) Nouvelles productions à vocation énergétiques <ul style="list-style-type: none"> • Production de biomasse spécifiques, rendement attendus supérieurs à 12 t./ha / matière sèche.
Economique et Marché Structuration de la filière (approvisionnement et logistique)	Marchés de consommation potentiels : étude en deux temps <ul style="list-style-type: none"> • Equipements publics, opportunités et conditions de substitution à des dispositifs existant employant des énergies fossiles (étude interne + audits énergétiques) • Potentialités de développement de marchés privés, Seuil de sauts de technologies <ul style="list-style-type: none"> • Contraintes logistiques

Une filière bois en cours de structuration

● **Bois**

Il n'existe pas de charte forestière de territoire en Loir et Cher. La seule existante en région Centre se trouve en Eure et Loir. La présente initiative étant favorable à la valorisation des ressources forestières est susceptible de favoriser l'établissement d'une telle charte.

Les formes de valorisation potentielle de la biomasse bois (plaquettes forestières) sont :

Etapes	Matériel	Investissement
Transformation sur site ou plate-forme dédiée Transport amont Matériel de maintenance	(Tracteur 120-150 cv) + Déchiqueteuse à grappin + bennes Transport et manutention (matériel existant) Tracteur 80 CV + déchiqueteuse	150 000 € (déchiqueteuse haute capacité) + 90 000 € (tracteur + déchiqueteuse)
Stockage	Stockage en bâtiment ventilé des copeaux pour séchage (2/3 mois) dans bâtiment existants chez les exploitants + plate forme.	100 000 € + 60 000 (1 stockage)
Distribution	Matériel de conditionnement Matériel de livraison (existant)	

Des besoins d'approfondissements et de recherche développement sont également à entreprendre pour améliorer les modalités de valorisation énergétique des produits bois issus de la sylviculture ou de l'emploi de bois en fin de vie.

Domaine de progression	Thèmes de recherche développement
Combustion	<ul style="list-style-type: none">Performance énergétique des chaudières, notamment poly combustibles

Les données énergétiques dont nous disposons correspondant aux filières bois (plaquettes) et paille (granulés) sont relativement proches.

Une filière de bio méthanisation très innovante

● **Filière bio méthanisation**

Ces chiffres ne sont pas actuellement disponibles sur la filière bio méthanisation. Ils font l'objet d'un travail en cours de recherche développement décidé par la CUMA de Danzé et soutenu par l'ADEME.

Une unité de co-digestion apporte 1/3 d'électricité et 2/3 de chaleur. L'intérêt de valoriser un large panel de déchets qui concerne des acteurs peu habitués à travailler ensemble : agriculteurs, industriels, déchets ménagers, alimentaires, de collectivités (boues de stations d'épuration)

I. 1.4 Une logique de travail qui reprend l'expérience « Leader+ » du pays Vendômois pour les deux territoires

Le Pays Vendômois et le Pays Beauce Val de Loire souhaitent ensemble faire du projet PERENNE un laboratoire rural d'expérimentation des énergies nouvelles et renouvelables respectueuses de l'environnement.

L'inscription des deux territoires dans un projet d'excellence rurale unique apporte la même plus value significative que le travail réalisé dans le cadre du programme Leader + par le Pays Vendômois.

En effet, en conformité avec les stratégies de développement des deux territoires, les Pays souhaitent mener à bien leur projet d'excellence rurale dans le même état d'esprit que les programmes Leader +, avec les mêmes méthodes partenariales.

Pour ce faire, ils appliquent les recommandations de diffusion des pratiques, soit :

Respect de l'esprit des pratiques « Leader + » et de la démarche de développement intégré

Une gouvernance partagée

L'ouverture des Pays à la société civile donne une dimension participative à la gestion. La vision des socioprofessionnels permet d'aborder le développement des énergies nouvelles de façon pratique et concrète.

Le choix d'un thème fédérateur

La concentration des actions sur un thème fédérateur : les énergies nouvelles, rend visible l'impact d'une dynamique de territoire. La synergie entre la logique des chartes de développement et le thème fédérateur choisi renforce celle-ci.

Un effet levier

Les fonds affectés au projet PERENNE permettront la mise en œuvre d'opérations qui ont vocation à être démonstratives, de produire des références pour favoriser un développement économique à plus grande échelle.

Une mise en réseau des acteurs locaux

La création d'un maillage entre les acteurs va créer de nouvelles synergies et valoriser les savoir-faire locaux.

La recherche de l'innovation

Le fait d'aborder un thème fédérateur nouveau facilite et entraîne la mise en œuvre d'opérations inhabituelles et originales pour les territoires et permet de sortir des sentiers battus. Cela augmente la qualité des réalisations, dans le respect des principes européens de développement local intégré.

I.1.5 Une complémentarité avec le pôle de compétitivité régional « sciences et systèmes de l'énergie électrique » et les TIC (thème fédérateur du programme Leader + Vendômois),

Le pôle de compétitivité régional « sciences et systèmes de l'énergie électrique » s'intéresse à une meilleure gestion de l'énergie électrique. Il privilégie de nouveaux systèmes en augmentant le rendement des systèmes utilisés ou en réduisant la part énergétique perdue.

Son premier objectif est de mettre en réseau les organismes de recherche, celui des entreprises et des collectivités, trois milieux socioprofessionnels qui, dans la région, commencent à développer un travail en commun.

Dans le même esprit, les deux Pays porteurs du projet souhaitent rassembler autour du thème « énergies nouvelles, renouvelables et respectueuses de l'environnement » des acteurs privés, des collectivités, des établissements de formation pour innover ensemble dans l'utilisation d'un potentiel énergétique non utilisé.

La coopération entre ces milieux relève d'une même stratégie. La volonté d'action complémentaire sur les énergies non utilisées, renouvelables et respectueuses de l'environnement, renforce l'orientation de compétitivité en la matière prise par la Région.

Les nouvelles technologies de l'information (TIC) mises au service du développement des bio-énergies sont des outils opérationnels incontournables pour le développement durable.

Inventivité et solidarité

Un lien avec les T.I.C.

Une expérience enrichissante et des passerelles entre des milieux qui s'ignorent largement

Un soutien public qui favorise un changement d'attitude

I.1.6 Une complémentarité avec les politiques publiques régionale et départementale

L'éco-conditionnalité des politiques publiques et le soutien financier apporté aux maîtres d'ouvrage sont des leviers importants pour l'émergence de nouvelles filières énergétiques renouvelables et respectueuses de l'environnement. Les collectivités favorisent ainsi une modification des habitudes de travail et de choix de solutions de chauffage.

I.2 Les objectifs du projet

I.2.1. La réalisation d'actions exemplaires pour crédibiliser le développement de nouvelles filières de bio-énergie.

L'utilisation de la biomasse disponible localement pour la production d'énergie, notamment de chaleur, est une démarche à la fois traditionnelle mais, dans ses applications présentes, novatrice. La sensibilisation est en cours et l'information est largement diffusée, mais les maîtres d'œuvre attendent la réalisation d'actions, la production de références utilisant ces technologies pour s'y lancer.

C'est pourquoi il est indispensable que les acteurs publics soutiennent quelques initiatives exemplaires qui montreront les avantages à utiliser ces nouvelles sources d'énergies naturelles et la sûreté de la filière : fiabilités technique, d'approvisionnement, de services après-vente et préservation de l'environnement.

Cette méthodologie visant l'expérimentation pour familiariser un public plus large favorise le travail en commun, la synergie entre les collectivités et les acteurs de l'entreprise.

I.2.2. La structuration d'un réseau de sources d'énergies renouvelables de proximité

Les Pays Vendômois et Beauce Val-de-Loire disposent d'un habitat dispersé ou groupé en petites unités, une faible densité de population (respectivement 40 et 33 habitants/km² contre 50 habitants/km² pour le département de Loir-et-Cher, la moyenne nationale étant de 108 habitants/km²).

La notion de proximité, du producteur à l'utilisateur, dans un souci de bilans écologiques et économiques positifs est primordiale. Les différents espaces de ces territoires sont très complémentaires quant à la nature des bio-ressources locales disponibles et sous-utilisées : massif forestier en zone de plaine beauceronne, bocage et grands bosquets en territoire percheron, grande plaine céréalière, déchets à valoriser.

I.2.3. La diversification de l'activité agricole contribuant au développement de l'emploi agricole, des emplois directs et indirects

Il existe sur cet espace inter-pays une dynamique agricole forte, largement représentée et diversifiée. Les céréales dominent, suivies par les oléo protéagineux et la polyculture élevage. Deux appellations d'origine viticoles co-existent sur ce territoire. Cependant, depuis plusieurs années, la structure de ces activités connaît de profondes mutations. Aussi, l'emploi agricole ne cesse de reculer et les services liés à ce secteur également.

Des opérations exemplaires pour vulgariser et diffuser les pratiques

Un réseau de proximité de sources d'énergies complémentaires, structuré du producteur à l'utilisateur

De nouveaux débouchés et de nouveaux métiers pour favoriser l'accueil de nouvelles populations

Il existe une véritable difficulté malgré, cette dynamique, à produire de la valeur ajoutée sur ces deux territoires, l'essentiel de la production étant transformée à l'extérieur de celui-ci

Le développement de nouveaux débouchés non alimentaires pour des cultures existantes et la mise en place de nouvelles productions à destination énergétique peuvent permettre de répondre directement à ces problématiques.

Aussi, outre l'innovation technique et culturelle qui pourra permettre de maintenir des emplois par la diversification des productions agricoles, de nouvelles possibilités d'organisation, liées à la création de nouveaux types de pluri-activités ou d'emplois partagés sont à envisager.

Par la mise en place de filières complètes courtes, des complémentarités sont possibles entre les phases de production de la biomasse, de sa transformation et son utilisation.

Parallèlement, une des faiblesses de l'économie agricole locale est la capacité réduite de la transformation sur place. La mise en place de ces filières couplées à des possibilités de transformations sur place, dans un souci d'économie énergétique, sera source de valeur ajoutée locale.

I.2.4. L'expérimentation et l'acquisition de références (R&D / déchets / filière paille et céréales)

Faire des déchets de la matière première.

L'utilisation des produits agricoles et des sous-produits actuellement considérés comme des déchets à des fins énergétiques représente une réelle innovation à l'échelle nationale.

Les expérimentations et les recherches qui ont été menées en Europe ne peuvent pas s'appliquer directement aux filières nationales.

L'adaptation d'expériences étrangères, l'expérimentation dans le contexte local produira un cadre utilisable et transférable depuis la production jusqu'à l'utilisation.

I.3) La nature des opérations

I.3.1 Filière bois

- La création d'une filière locale de valorisation de sous produits de l'entretien des haies et des massifs forestiers (Canton de Mondoubleau / Perche Vendômois = Agriculteurs, collectivités, associations)
- Le développement d'une entreprises par création d'une filière énergie pour le recyclage de broyat de palettes et de sous produits de fabrication (REI à Sargé sur Bray) pour répondre aux besoins du réseau de chaleur de Mondoubleau et réalisation d'une chaufferie bois « démonstrative » en interne à l'entreprise.
- La création d'un réseau collectif de chaleur à Mondoubleau (communauté de communes),
- La création d'une filière locale de valorisation des co-produits de la production forestière (Canton de Marchenoir = exploitants et propriétaires forestiers, collectivités/et ou privés) avec développement d'unités de fabrication et stockage)
- Projet de chauffage bois de deux logements sociaux à Lorges par la communauté de communes Beauce et Forêt.

I.3.2 Filière paille

- L'expérimentation de chaudières paille, céréales et poly-combustibles porte sur l'alimentation, via un réseau de chaleur de 36 logements OPAC à DROUE en partenariat avec la Fédération Régionale des Coopératives Agricoles du Centre. Des contacts sont d'ores et déjà pris avec d'autres utilisateurs potentiels locaux de la paille énergie : Commune de Ouzouer le Marché (salle des fêtes), Lotisseur privé national (lotissement de 50 lots pouvant comprendre un réseau de distribution de chaleur), Commune de Oucques (Réseau de chaleur entre équipements publics, dont les écoles) ESAT/CAT (foyer occupationnel), Communauté de communes Beauce Val de Cisse (réseau de chaleur sur une zone d'activité économique de 80ha. en développement)
- Création d'une unité de production locale de granulés de paille, coopérative LIGEA, ARVALIS, Chaudiéristes, etc.
- Recherche développement sur les procédés de production, transformation, utilisation, gestion des sous-produits.

I.3.3 filière bio-méthanisation.

- Création d'une unité de co-digestion / méthanisation de Danzé,
- Etude de faisabilité en cours pour dimensionner l'équipement en raison des ressources locales disponibles et des usages potentiels.

I.4) Moyens mis en œuvre et contenus techniques

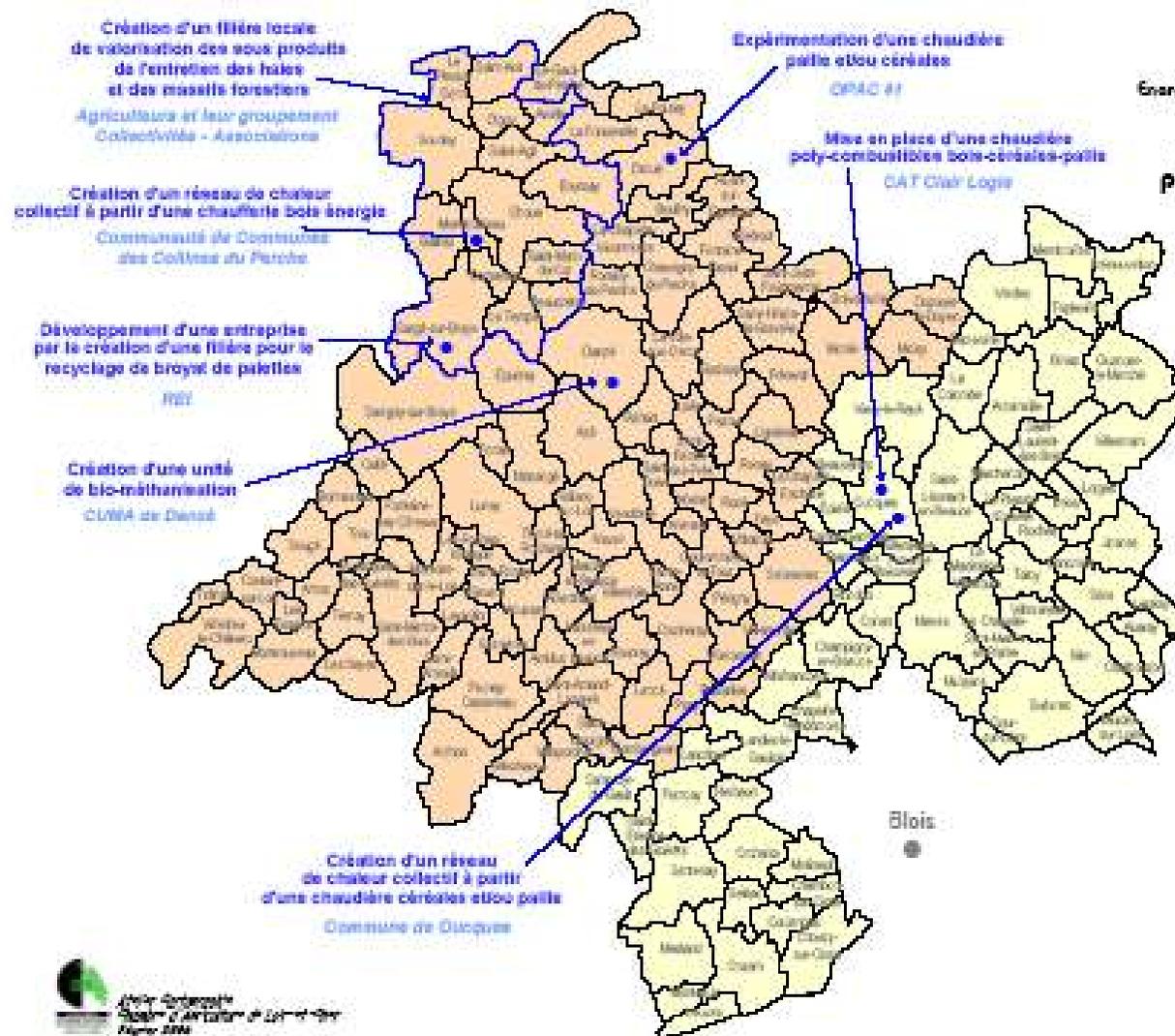
I.4.1 Investissements

Pour la mise en œuvre de ces initiatives, des investissements seront réalisés par les maîtres d'ouvrages. Le tableau suivant présente un résumé synthétique.

Une conduite de projet
multi partenariale

Maître d'ouvrage	Nature des investissements	Coûts
Entreprise REI	Acquisition d'une unité de production de plaquettes de bois en fin de vie, Extension d'un bâtiment, Acquisition et installation d'une chaudière et extension d'un réseau de chaleur	400 000 €
CC des collines du Perche	Création d'un réseau de chaleur à partir d'une chaudière collective	1 040 000 €
CUMA (1)	Acquisition de matériel de production de plaquettes forestières Réalisation d'une aire et d'un bâtiment de stockage	250 000 €
Association pour l'exploitation de la forêt de Marchenoir + Groupements forestiers	Acquisition de matériel de production de plaquettes forestières Réalisation de deux aires et deux bâtiments de stockage	150 000 €
Cnes de Sargé sur Braye et Souday	Création de réseaux de chaleur	200 000 €
Maison Botanique	Acquisition d'une chaudière individuelle (plaquettes bois)	40 000 €
ESAT / CAT du Clair Logis	Acquisition d'une chaudière (plaquettes bois)	70 000 €
CUMA de Danzé	<i>Etude de faisabilité (en cours)</i> <i>Création d'une unité de co-digestion de déchets fermentescibles (tr. 1)</i>	400 000 €
ARVALIS	<i>Programme de R&D pour le développement de la paille énergie</i>	50 000 €
LIGEA / AGRALIS	<i>Création d'une unité de production de granulés de paille par déplacement et modification d'une chaîne existante</i>	537 500 €
OPAC 41	<i>Expérimentation par acquisition d'une chaudière poly combustibles dont principalement la paille</i>	70 000 €

Les courriers d'intention et fiches de présentation des projets précisent les investissements ci-dessus mentionnés. Ces documents sont annexés au présent dossier (cf. annexes).



PERENNE

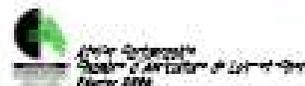
(Pôle d'Excellence Rurale
Energies Nouvelles Naturelles Emergentes)

Pays du Vendômois et Pays Beauce Val de Loire

Nature et localisation
des opérations

Nature de l'opération
Méthode d'ouvrage

- Pays du Vendômois
- Pays Beauce Val de Loire



Filière Bois (1/2)

Réseaux de chaleur à partir de sous produits bois

Nature de l'opération	Maîtrise d'ouvrage	Partenaires	Localisation	Emplois (ETP)	Coût HT	Début des travaux	Durée	Demande de subvention PER globale comprenant les cofinancements à l'étude
Approvisionnement Développement d'une entreprise en milieu rural par la création d'une nouvelle activité de production de plaquettes bois (extension bat 1200m ² =chaufferie bois interne pour 3000m ² et 2 outils industriels)	Entreprise REI	CC des Collines du Perche par l'achat de la production pour l'alimentation d'une chaudière bois collective, Conseil Régional, Conseil général, Arbocentre, ADEME	Sargé sur Bray	4	400 000 €	3 ^e trimestre 2006	6 mois	100 000 € (25%)
Utilisation Création de réseaux collectifs de chaleur à partir d'une chaudière bois	CC des Collines du Perche	L'entreprise REI par la fourniture de "combustibles" Conseil Général, Conseil Régional, Arbocentre, ADEME	Mondoubleau	0,5	1 040 000 €	3 ^e trimestre 2006	1 an	150 000 € (14%) 577 000 € acquis ADEME/Région

Filière Bois (2/2)

Valorisation des sous-produits issus de l'entretien des haies et des massifs forestiers

Nature de l'opération	Maîtrise d'ouvrage	Partenaires	Localisation	Emplois (ETP)	Coût HT	Début des travaux	Durée	Demande de subvention PER globale comprenant les cofinancements à l'étude
Approvisionnement Transformation et stockage des plaquettes	CUMA	FR Cuma, Conseil Général, Conseil Régional, Arbocentre, la Chambre d'agriculture 41, ADEME	Canton de Mondoubleau	1	250 000 €	1er trimestre 2007	21 mois	100 000 € (40%)
Approvisionnement Production et stockage de plaquettes forestières	Association pour l'exploitation de la forêt de Marchenoir	FR Cuma, Conseil Général, Conseil Régional, Arbocentre, la Chambre d'agriculture 41, ADEME	Communauté de communes Beauce et Forêt	1	150 000 €	1er trimestre 2007		60 000 € (40%)
Utilisation Création de réseaux de chaleur collectifs à l'échelle de communes de petites tailles	Communes de Sargé sur B. et Souday	ADEME, Arbocentre et la Chambre d'agriculture 41, Conseil général	Communes de Sargé sur Braye et Souday	1	200 000 €	1er trimestre 2007	21 mois	100 000 € (50%)
Utilisation Achat d'une chaudière individuelle	Maison botanique	ADEME, Arbocentre et la Chambre d'agriculture 41, Conseil général	Boursay	0,5	40 000 €	1er trimestre 2007	21 mois	20 000 € (50%)
Utilisation Achat d'une chaudière semi-collective	CAT Clair Logis	ADEME, Arbocentre et la Chambre d'agriculture 41, Conseil général	Oucques	0,5	70 000 €	3è trimestre 2006	1 an	35 000 € (50%)
TOTAL				8,5	2 150 000 €			565 000 €

NB : Le Pays Vendômois bénéficie d'un programme Leader + depuis 2002 sur le thème des Nouveaux Savoir-Faire et des TIC. L'intégralité de l'enveloppe globale accordée au Pays Vendômois sera entièrement votée lors du Comité de Programmation du 4 avril 2006.

Filière Bio-méthanisation

Nature de l'opération	Maîtrise d'ouvrage	Partenaires	Localisation	Emplois (ETP)	Coût HT	Début des travaux	Durée	Demande de subvention PER globale comprenant les cofinancements à l'étude
<i>Pour mémoire : étude de faisabilité en cours</i> <i>Résultats au premier semestre 2006</i> <i>Création d'une unité de co-digestion conforme aux résultats de l'étude de faisabilité et prise en compte de la partie aménagement nécessaire à la prise en compte des déchets d'élevage</i>	CUMA	ADEME, Chambre d'agriculture 41, Communautés du Pays de Vendôme, CC du Vendômois rural, Conseil général, Val'Dem, Conseil Régional	Territoire éligible Communauté du Pays de Vendôme	2	400 000 € (1ère tranche)	3è trimestre 2007	9 mois	160 000 € (40%)
TOTAL				2	400 000 €			160 000 €

Filière céréales et oléagineux

Nature de l'opération	Maîtrise d'ouvrage	Partenaires et degré d'implication	Localisation	Emplois (ETP)	Coût HT	Début des travaux	Durée	Demande de subvention PER globale comprenant les cofinancements à l'étude
Programme de R&D sur 4 points : . Limitation des quantités de poussière . Recherche de la combustion optimale . Etude des besoins . Conditions économiques d'exploitation	Agralis	Arvalis, Conseil Général, Conseil Régional, FRCA	Ouzouer	2	50 000 €	2è trimestre 2007	9 mois	25 000 € (50%)
Création d'une unité de production à partir de la modification d'une chaîne existante de granulés pour animaux	Ligéa / Agralis	ADEME, Conseil Général, Conseil Régional, GDA, Chambre d'Agriculture, FRCA	Pays Beauce Val de Loir et Vendômois	20	537 500 €	1er trimestre 2007	9 mois	215 000 € (40%)
Expérimentation d'une chaudière à paille	OPAC	Coopérative Ligéa, Conseil général, Chambre d'agriculture 41	Droué	0,5	70 000 €	1er semestre 2006	1 an	35 000 € (50%)
TOTAL				22,5	707 500 €			295 000 €

FILIERES BOIS, PAILLE et DECHETS

TOTAL GENERAL	33	2 237 500 €		1 000 000 €
----------------------	-----------	--------------------	--	--------------------

Un programme de recherche / développement et d'évaluation

I.4.2) Etudes recherches / développement production de références

Les trois filières de bio-énergie citées dans le dossier sont en phase de développement. Des travaux de recherche et de développement très ciblés sont indispensables à conduire pour :

- Améliorer les techniques de production de produits énergétiques de façon à les rendre les plus compatibles les uns avec les autres (substitution),
- Améliorer les moyens permettant l'emploi de produits énergétiques issus de la biomasse en limitant les nuisances sur l'environnement (limitation des rejets : gaz, poussières, cendres),
- A valider un modèle économique local générant de la valeur ajoutée grâce à la création d'unités de production locales et au développement d'un marché pour les utilisateurs privés.

I.4.3) Protocole de suivi et d'évaluation en continu

L'évaluation fait partie intégrante du suivi du projet PERENNE. Des indicateurs de mesure seront mis en place pour produire des références qui permettront :

- Un pilotage plus fin des initiatives,
- Le développement des applications de filières les plus adaptées.

Vers un changement des habitudes de vie et des mentalités

I. 5) Caractère innovant du projet

Il est multiple et se décline sous différentes formes.

I.5.1. Une innovation technico-économique

L'innovation réside dans l'étude de chaudières poly-combustibles pour une garantie d'approvisionnement et une relation de complémentarité des sources d'énergie.

Le caractère local des filières expérimentées rapproche les producteurs des consommateurs et invite à une révision des habitudes de consommation énergétiques.

I.5.2. Une innovation en recherche-développement

Le projet présente un caractère innovant qui nécessite l'engagement d'un programme de recherche-développement en partenariat.

Des investigations complémentaires s'avèrent nécessaires pour la création de produits utilisables dans des chaudières poly-combustibles. Dans une logique de cycle de vie de produits, les marchés ne pourront valablement se développer que grâce à des innovations technologiques, des innovations organisationnelles et des innovations en matière d'économie mixte (public-privé).

Une révision des pratiques et des techniques

Innové pour fiabiliser de nouveaux produits

Une mise en réseau des solidarités sur le thème de l'innovation

I.5.3. Une innovation organisationnelle

La mise en oeuvre de partenariats publics/privés pour une prise de risque partagée, témoigne de la solidarité mise en oeuvre sur les territoires. Le caractère de projet inter-territoire, inter-Pays renforce cet aspect.

La création de passerelles entre organismes et structures qui ne se connaissent pas apporte de la richesse relationnelle qui influe sur la qualité des projets communs et leur mise en oeuvre.

La focalisation sur un thème fédérateur donne du poids aux actions entreprises dans une échelle de temps courte.

La structuration de filières locales nouvelles et innovantes de proximité génère de nouveaux modes d'organisation et de nouveaux projets.

I.5.4. Une innovation culturelle

De tous temps, le rôle de l'agriculture a été basé sur sa mission alimentaire exclusive envers le monde, y compris dans un système de contrôle de production et de mise en jachère des terres.

Imaginer aujourd'hui un rôle à l'agriculture tourné vers une production agricole non alimentaire liée à la production d'énergie est un renversement complet de civilisation et de culture. De plus, il redonne à l'agriculture un rôle pour la préservation de l'environnement et le maintien productif du paysage bocager et forestier.

Ce nouveau rôle de l'agriculture s'accompagne d'une modification de la vision des déchets qui deviennent des matières premières à part entière influant le développement économique de manière positive.

La vulgarisation des projets d'utilisation des énergies nouvelles sur les territoires renforce à terme la sensibilisation de tous les acteurs sur ces nouveaux procédés.

I.5.5. Une innovation sociétale

La maîtrise de l'énergie et de l'utilisation des énergies nouvelles posent des questions fondamentales clés pour la société en matière de transports, habitat, production, consommation, services, paysages.

Cette approche intersectorielle et les partenariats publics/privés qui se créent sont autant d'éléments innovants pour les deux territoires concernés.

Vers un changement de modèle : passer d'une agriculture alimentaire à une agriculture non alimentaires. Redonner du poids au bocage et à la forêt, faire des déchets des matières premières productives et rentables

Une volonté de coopération interterritoriale dans l'esprit des futurs programmes européens, une capitalisation et un échange des savoirs faire autour d'un thème fédérateur avec une conduite de projet multi partenariale

I.6) La plus-value du projet

I.6.1. Développement de pratiques d'excellence inter-Pays

Les deux territoires de Pays ont choisi de promouvoir un travail en coopération dans l'esprit des futurs programmes européens, tant en matière de développement rural (avec la création de nouveaux débouchés) qu'en matière de développement durable et de prise en compte des énergies nouvelles renouvelables respectueuses de l'environnement comme thème fédérateur.

Les deux Pays mettent en valeur la cohérence socio-territoriale et paysagère qui les caractérise en Loir-et-Cher au nord de la Loire, ainsi que la cohérence de production des énergies nouvelles (massifs forestiers contigus, production agricole de céréales, bocages), avec un seuil d'efficacité théorique dans un rayon de 60km à la ronde.

Ils soutiennent la création de filières locales de bioénergies viables en terme de sécurité d'approvisionnement, tout comme d'ouverture possible sur les gros centres urbains de proximité (Blois/Tours) et la prise en compte du bocage, de sous-produits et de déchets comme des éléments productifs.

Le principe des Pays étant de favoriser une synergie ville/campagne, le projet inter-territoire répond à une meilleure solidarité de Blois et Vendôme envers leurs environnements ruraux respectifs.

Enfin, l'expérience de gestion de programme Leader + du Pays Vendômois bénéficie au Pays Beauce Val-de-Loire par la capitalisation et l'échange de savoir-faire.

C'est aussi l'occasion pour les deux Pays de renforcer leurs compétences en matière de conduite de projet multipartenarial, de travail en équipe et de mise en réseau des acteurs.

I.6.2. Partenariat étroit avec la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher pour un ancrage rural fort

Le partenariat de la Chambre d'agriculture avec les deux Pays encourage la diversification de l'économie agricole locales et ouvre de nouvelles perspectives en terme d'emploi et de débouchés de produits agricoles pour les deux territoires ruraux.

Le projet PERENNE s'inscrit dans une perspective d'ancrage rural renforcé.

I.6.3. Inscription du projet dans le cadre du protocole de Kyoto (1997) et du plan d'action pour la biomasse (29 novembre 2004) approuvé par le conseil de l'Union Européenne

Le projet PERENNE s'inscrit tout à fait dans l'esprit du souhait émis par l'Europe de combler le fossé séparant les phases de démonstration et de marché des technologies renouvelables.

Il oriente de fait le succès des démarches collectives d'utilisation d'énergies nouvelles vers une ouverture fiabilisée du marché auprès des privés.

Des éléments de paysage productifs pour l'avenir : bocage et forêts

Une démarche orientée dans l'esprit des directives européennes

Cela requiert une obligation d'évaluation et de certification nécessaires toutes les stades de la filière qui doit impérativement conserver une forte adaptabilité :

- production et cultures,
- transformation et produit produits énergétiques,
- conception des installations.

Un seuil d'efficacité et de lisibilité renforcée sur les deux territoires

I.6.4. Une meilleure communication sur le thème des énergies nouvelles (sensibilisation des maîtres d'ouvrage, effet de seuil) et sur l'attractivité des deux territoires

La coopération entre les deux Pays entraîne une reconnaissance aux actions collectives simultanées menées sur les deux territoires et facilite leur communication, localement et à l'extérieur, en développant une promotion commune.

La sensibilisation des maîtres d'ouvrage est indispensable afin de permettre le choix de nouveaux modes de chauffage dans les équipements publics.

Le regroupement des deux territoires permet d'atteindre un seuil d'efficacité et de lisibilité des actions.

Un marché des bio-énergies qui intéresse la ville et la campagne

I.6.5. Valorisation des synergies ville-campagne.

Les pôles urbains, présentant une concentration relative d'habitat et d'équipements consommateurs d'énergie, représentent un débouché naturel pour les productions rurales dont il est ici question.

Une partie importante des travaux à entreprendre dans le cadre de la démarche de recherche développement consistera effectivement à identifier, qualifier et quantifier le débouché des principaux pôles urbains du territoire des deux Pays ou qui leur sont proches.

I.6.6. La proximité comme condition d'intérêt écologique et de sécurité d'approvisionnement

Le développement du volume de consommation de produits issus de la biomasse pour la fourniture d'énergie présente d'appréciables avantages par rapport à l'emploi d'énergie fossile auxquelles elles peuvent se substituer partiellement.

Le développement de cette filière ne pourra cependant s'envisager qu'à la condition que les clients bénéficient d'une garantie d'approvisionnement.

Il faut noter que l'investissement (chaudière, dispositif d'approvisionnement, chaufferie et bâtiment de stockage du combustible, foncier supplémentaire liés, le cas échéant) que représente un dispositif consommant un combustible issu de la biomasse est supérieur à très supérieur à l'investissement correspondant à une chaudière utilisant une ressource d'énergie fossile (à puissance égale). De plus, pour des raisons de sécurité, il est parfois jugé opportun de prévoir une redondance de dispositif pour assurer une continuité.

Cette garantie d'approvisionnement doit s'entendre, non seulement en terme de volume de ressource mais également en termes de caractéristiques de celle-ci.

Un impératif : garantir l'approvisionnement

Dans une approche économique, les volumes de produit bruts mobilisables sont importants (cf. tableau gisements) et permettent de répondre à l'essentiel des besoins domestiques locaux. Il faut noter que, par nature, il s'agit de sous-produits (paille, bois en fin de cycle, déchets, etc.).

Des réflexions et des travaux sont d'ores et déjà engagés (organisations professionnelles, chambre d'agriculture) sur la faisabilité de cultures à vocations exclusivement énergétiques. Les éléments connus à ce jour laissent entrevoir que la quantité de matière sèche produite par unité de surface de cultures dédiées pourrait croître d'un facteur 3 à 5 par rapport aux productivités actuelles.

Une attention toute particulière devra être portée aux conditions de culture de ces productions. La fréquence des rotations, les besoins spécifiques (traitements, eau, etc.), les conditions de mise en place sur des sols en jachères pourront faire évoluer très sensiblement l'intérêt pour ce type de production.

Dans une approche qualitative, la valeur énergétique, la standardisation du produit et sa facilité d'emploi conditionneront particulièrement les conditions de la croissance de son utilisation.

Issus d'un processus industriel abouti, les produits présenteront des caractéristiques thermiques homogène pour autant que le matériau primaire soit également homogène et que les conditions de son stockage ne l'affecte pas.

Concernant la simplicité de l'utilisation, l'automatisation de l'approvisionnement et du décendrage, au moyen de dispositifs techniques adaptés contribuera à ce que le produit granulé de paille soit considéré comme un fluide, de la même manière que le granulé de bois.

Le programme de recherche-développement concernant les fabricants de chaudière permettra de définir des standards de plages optimales de combustion. Celle-ci devra produire un minimum de cendres, de rejets atmosphériques, de dépôts dans les conduits d'évacuation des gaz. Il sera recherché un entretien minimum de l'installation et une pollution réduite.

Compte tenu de la valeur des investissements à réaliser pour la production d'une ligne industrielle de production de granulés, les producteurs doivent être assurés de l'existence d'un volume minimum de consommation afin de permettre l'amortissement.

En conséquence, l'ensemble des acteurs parties prenantes formalisera, par un travail collectif, des perspectives raisonnables de développement commun.

Source de souplesse, le développement de chaudière poly-combustibles doit permettre de s'affranchir d'une partie des difficultés envisagées, notamment des variations prévisibles de production primaire ou de dégradation accidentelle de celle-ci.

I.6.7. Un gisement d'emplois

Le gisement d'emploi direct escompté est évalué comme suit :

Filières production	équivalents TP Annuel
Production de plaquettes bois	6
Mobilisation de la ressource paille	3
Transformation de la ressource paille granulé	17
Recherche développement	2
bio méthanisation	2
Entretien maintenance fonctionnement ordinaire des chaudières	3

Expérimenter pour démontrer la fiabilité des produits

Etablir les bases d'une nouvelle économie territoriale

Une ambition en matière d'emplois à maintenir et à créer.

Une trentaine d'emplois créés et le maintien de 2000 emplois agricoles dans les secteurs les plus fragiles

Les offres d'emplois nouveaux correspondent au niveau de compétences du gisement de main d'œuvre locale ; une partie des activités liée au cycle de production est réalisable par les travailleurs handicapés présents et à venir sur le territoire dont le nombre va croître dès 2007 (création d'un foyer occupationnel CAT Clair Logis : 30 personnes)

Le développement de nouvelles filières est susceptible d'encourager l'emploi partagé grâce à la complémentarité saisonnière des besoins. L'emploi agricole représente entre 7 et 9% de la population active des deux territoires. Le développement des trois filières est conçu pour favoriser la diversification des activités agricoles : 2000 personnes sont concernées dans les secteurs de production agricole les plus sensibles dont l'élevage.

Le gisement d'emplois induits est plus difficile à cerner

A ce stade de l'analyse, il n'est guère possible de fournir des estimations précises du nombre d'emplois induits. Les secteurs d'activité concernés sont les suivants :

- Construction des équipements spécifiques, activité BTP,
- Maintenance des équipements spécifiques,

Un projet de développement durable territorial qui répond aux critères établis

I.6.8. Un développement territorial durable,

Le projet PERENNE entend s'inscrire dans la dynamique de développement durable selon l'ensemble des points du référentiel national.

I.6.8.1. Une contribution à l'effort pour lutter contre les changements climatiques et préserver l'atmosphère

Limitation des rejets de Gaz à Effet de Serre

Le développement des filières énergétiques durables issues de la biomasse entend contribuer à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'atmosphère. Les attentes sociales en matière de limitation des rejets de gaz à effet de serre sont notables.

La combustion et la méthanisation de la biomasse produisent un certain nombre de gaz à effet de serre. À la différence avec les énergies fossiles, le gaz carbonique (CO₂) ainsi rejeté a un effet nocif limité parce qu'il suit un cycle court : issu de la biomasse, il y retourne plus rapidement.

80% des besoins énergétiques domestiques (40 000 foyers) couverts par un prélèvement de 20% de la paille et 25% de l'accroissement de la ressource sylvicole.

I.6.8.2. Une protection et gestion des milieux et des ressources

Le développement de l'utilisation de déchets issus de la biomasse pour la production de chaleur contribue à une meilleure gestion des milieux naturels et des ressources.

Le taux de prélèvement est de l'ordre de 25% de l'accroissement forestier annuel. L'entretien des haies bocagères caractéristiques du Perche produit des déchets valorisables. La filière bois en justifie la préservation.

La richesse des sols de la Beauce permet d'utiliser la matière organique sans risque de déstructuration ni d'appauvrissement et évite de brûler la paille.

La valorisation de déchets multiples et variés assure également une meilleure protection de l'environnement (déchets d'élevage, boues de stations d'épuration, déchets alimentaires, ménagers et industriels fermentescibles).

1.6.8.3. Le développement de l'approche multifonctionnelle des territoires ruraux

Le développement de ces trois filières diversifie l'activité agricole des deux territoires ruraux.

Leurs nouveaux débouchés économiques développeront la pluriactivité agricole, préserveront ainsi des emplois, créeront une valeur ajoutée locale nouvelle.

Le caractère innovant de la démarche place également le territoire sur une trajectoire sur une dynamique favorable et mobilisatrice, lui conférant une image plus avantageuse et bénéfique.

1.6.8.4. Une cohésion sociale et solidarité entre les territoires

L'ensemble du territoire des deux Pays est couvert de structures intercommunales : les communautés de communes. Elles assurent une partie conséquente de l'investissement local, favorisent le développement d'équipements structurants, permettent la réalisation d'économies d'échelle notables.

Les EPCI et les Pays qui les rassemblent sont également des espaces de projet qui favorisent les initiatives innovantes et la mutualisation des prises de risque.

1.6.8.5. Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Le projet PERENNE, par sa démarche expérimentale, participe à la construction d'une filière économique durable qui permet de responsabiliser les consommateurs privés.

1.6.8.6. Une coopération interterritoriale en matière de développement économique

La coopération interterritoriale s'exerce à deux niveaux : entre les deux territoires ruraux et avec les pôles urbains de proximité (Blois, Vendôme, Tours).

La volonté de création d'unités locales de production répond au souci d'économies de transport tout en apportant une plus-value aux productions locales.

1.6.8.7. Un recours à l'emploi local

Les offres d'emploi liées à la valorisation des trois filières répondent au niveau de qualification des emplois locaux.

Une approche multifonctionnelle des territoires ruraux dans leur contexte régional

Des pays espaces de projets et des communautés de communes qui soutiennent la réalisation de projets innovants pour un développement durable

Vers des modes de production et de consommation écologiquement responsables

Une coopération interterritoriale renforcée pour un développement économique s'appuyant sur les richesses locales en bio-énergies

I.6.8.8. Une éco-responsabilité des acteurs publics

L'ensemble des acteurs du projet souhaitent :

- modifier leur consommation de produits énergétiques en favorisant ceux qui créent de la valeur ajoutée locale,
- contribuer à la production de références utiles pour encourager le développement du marché des particuliers.

I.7. Conditions de fonctionnement et de pérennité

I.7.1. De nouveaux produits énergétiques en début de cycle

Les produits énergétiques alternatifs suivent le cycle classique : innovation / développement / maturité durant laquelle les volumes produits sont représentés sur un graphique par une courbe en S.

La pérennité des filières étudiées dépendra :

- Des caractéristiques des produits (points développés antérieurement),
- De leur positionnement concurrentiel sur le marché des produits énergétiques,
- De l'aptitude des acteurs des filières à s'adapter pour répondre à une demande qui sera croissante en volume et exigeante en terme de qualité.

Il est proposé, dès le stade de la conception, de mettre en œuvre un dispositif d'évaluation et de suivi, sous la responsabilité du comité de pilotage. Ce dispositif visera à :

- assurer la mobilisation continue et solidaire de tous les acteurs de la filière,
- vérifier et faire évoluer les pratiques de chacun des acteurs en raison de l'évolution de la demande (volume, exigences de qualité, localisation de la demande),
- permettre une gouvernance de qualité afin d'envisager un développement progressif du marché des produits énergétiques issus de la biomasse (et des déchets) sans créer d'effets induits indésirables,
- permettre l'établissement objectif d'un bilan économique et écologique de l'opération et de réorienter le projet en cas de déséquilibres ou de dérives préjudiciables socialement, économiquement ou écologiquement.

I.7.2. Des prolongements nécessaires en matière de formation professionnelle à tous les niveaux et de recherche (éducation, bureaux d'études, organismes de recherche)

Les établissements de formation locaux, tels que le lycée d'Areines ou l'IUT de Blois, ont manifesté leur intérêt pour la dynamique territoriale « énergies nouvelles, renouvelables » et souhaitent proposer à l'avenir de nouveaux modules d'apprentissage.

D'autres acteurs locaux privés, tels que ARVALIS entre autre, se mobilisent sur les aspects de recherche.

Les bureaux d'études techniques devront être incités à renforcer leur savoir-faire en matière de propositions diversifiées de mode de chauffage.

L'éducation à la consommation des énergies et à la préservation de l'environnement est un enjeu pour tous.

I.7.3. Un développement prévisible de l'éco-conditionnalité dans les systèmes d'aide publique

Les pouvoirs publics peuvent largement influencer à l'avenir sur le choix des maîtres d'ouvrage pour leur mode de chauffage, en inscrivant des modalités obligatoires à souscrire pour l'obtention de subventions, tels que : audits énergétiques (c'est déjà le cas dans le cadre des contrats régionaux de Pays pour tous les équipements publics supérieurs à 300 000 €), subvention majorée avec choix énergies renouvelables, etc.

C'est aussi l'objectif de propositions du groupe « énergies renouvelables » de la Conférence Départementale de l'Economie.

Tout reste à inventer en ce domaine (ex : soutien complémentaire de collectivités sur chaudière paille, tel que réalisé sur chauffe-eau solaire) en raison de l'intérêt général des différentes opérations.

Une anticipation sur la prise en compte de plus en plus affirmée de l'environnement dans les règles d'attribution des aides publiques.

II) PARTENAIRES

II.1) Partenaires et opérations

Le tableau suivant indique l'identité des partenaires du projet commun aux deux Pays, les opérations qu'ils engagent et précise leur degré d'implication dans l'initiative (cf. fiches descriptives des opérations et lettres d'intention jointes en annexe).

Partenaires	Coordonnées	Implication / rôle
ADEME Centre (para-public)	22, rue Alsace Lorraine 45 058 ORLEANS CEDEX 1 Pierre Louis CAZAUX 02 38 24 09 16	Soutien financier Conseil, accompagnement technique des maîtres d'ouvrage et du comité de pilotage
AGRALYS / LIGEA (privé)	Route de Courtalain 28 200 CHATEAUDUN Jean-François LOISEAU 02 38 97 59 00	Maître d'ouvrage de la construction d'une unité de production de granulés de paille et sous produits issus de l'agriculture. Interface avec <ul style="list-style-type: none">• organisation professionnelle des chaudiéristes.• Arvalis pour recherche développement, amélioration du produit combustible
ARBOCENTRE (privé)	Eric de la ROCHERE Sylvain BORDEBEURE 02 38 41 80 02	Conseil, accompagnement technique pour le développement du bois énergie
ARVALIS (privé)	Station expérimentale de recherche 91 700 BOIGNEVILLE Afsané LELLAHI 01 64 99 23 04	Prestataire de recherche et de conseil auprès de FRCA et AGRALYS / LIGEA pour le développement de la paille énergie.
ESAT / CAT Clair Logis (privé)	Rue de Janville 41 290 OUCQUES Philippe BALIN 02 54 72 38 37	Maître d'ouvrage pour la construction d'un foyer occupationnel (capacité 30 résidents, 1800 m ²) comportant un système de chauffage et production ECS bois énergie (sous-produits de l'exploitation forestière en Forêt de Marchenoir) ou poly combustion (plaquette de bois et granulés de paille) A terme, création d'un réseau de chaleur local pour les besoins de construction existantes sur 2000 m ² .
Chambre d'Agriculture de Loir et Cher (para-public)	CS 1808, rue Louis Joseph Philippe 41 018 BLOIS CEDEX 02 54 55 20 00 Hélène BIRAUD, Hubert DESIRE	Conseil Accompagnement technique, Information et mobilisation des agriculteurs Contribution au montage du dossier de candidature
Communauté de communes des Collines du Perche (epci)	Maison Gheebrandt 41 170 MONDOUBLEAU Jean Luc FERRIERE 02 54 89 71 14	Maître d'ouvrage de la construction d'un réseau de chaleur

Communauté du Pays de Vendôme et VALDEM (epci)	2, avenue des cités Unies d'Europe 41 100 VENDÔME Daniel CHANET 02 54 89 41 00 ZI sud 41 100 VENDÔME Thierry BOULAY	Associés aux réflexions de la CUMA de Danzé, commune membre de la communauté du pays de Vendôme (bio méthanisation)
Communes de SARGE et SOUDAY (public)	Mairie 41 170 SARGE Gérard ROUSSEAU 02 54 72 73 17 Mairie 41 170 SOUDAY Bernadette DIPPE 02 54 80 93 18	Maître d'ouvrage de réseaux de chaleur collectifs de petite taille à partir de la valorisation de sous-produits issus de l'entretien des haies.
Conseil Général de Loir et Cher et Conférence départementale de l'économie / groupe Innovation / énergies renouvelables (public)	Place de la République 41 018 BLOIS CEDEX 02 54 58 41 41 Jean-Marie LELIEVRE et Jacques GERARD CC des Coteaux de la Bray 02 54 72 B63 42	Poursuite de la réflexion sur le développement des énergies renouvelables dans le cadre de la conférence départementale de l'économie.
Conseil Régional du Centre (public)	9, rue Saint Pierre Lentin 45 041 ORLEANS CEDEX 02 38 70 30 30 Michel SAPIN Aline CHASSINE DENIAU Didier BRANCOTTE	Participation, dans le cadre des politiques territoriales (contrats régionaux de pays, etc.), aux dispositions favorables au développement durable : <ul style="list-style-type: none"> • Obligation d'audit énergétique pour tout équipement public de plus de 300 k€ • Obligation faite aux Pays de s'engager dans une démarche agenda 21.
FRCA Centre (privé)	Fédération Régionale des Coopératives Agricoles du Centre 1, Avenue de Vendôme BP 1306 41 013 BLOIS Alain STEVENS	Assistance et conseil au maître d'ouvrage AGRALYS / LIGEA pour la structuration de la filière d'approvisionnement en granulés de paille, la recherche développement des chaudières poly combustibles et granulés de paille Estimation des besoins énergétiques des utilisateurs potentiels
FR CUMA et CUMA de DANZE (privé)	13, avenue des droits de l'Homme 45 000 ORLEANS Siège CUMA : mairie 41 160 DANZE 02 54 80 61 52 Jean Yves HALLOUIN	Conseil technique et accompagnement des initiatives des CUMA Lancement de l'étude de faisabilité de création d'une unité de co-digestion avec prise en charge de la partie relative à la réception et au traitement des effluents d'élevages.
Maison Botanique (privé)	41 170 BOURSAY Benoit ROUSSELET 02 54 80 92 01	Maître d'ouvrage pour la réalisation d'une chaudière individuelle bois employant les sous produits des haies.
OPAC de Loir et Cher (public)	M. RENO 18, avenue de l'Europe (BP 759) 41 007 BLOIS CEDEX 02 54 52 29 00	Maître d'ouvrage du projet de remplacement d'une chaudière Fuel par une chaudière paille énergie pour 36 logements sociaux.

REI (privé)	Monplaisir - RN 157 41 170 SARGE SUR BRAYE Pierre MERILLON 02 54 72 78 78	Développement d'une activité de production de plaquettes bois à partir de déchets de bois de découpe : extension du bâtiment sur 1200 m ² , création d'une chaufferie interne pour 3000 m ² de bâtiment et fonctionnement de deux outils de production.
Communauté de Communes Beauce et Forêt (Public)	5, Rue de la salle 41290 Oucques Marc FESNEAU 02 54 23 24 24	Appui à la communication et à la sensibilisation pour l'utilisation de ces nouvelles énergies. Mise en place d'une chaudière bois au sein de deux logements sociaux en rénovation (Lorges) Appui financier aux opérateurs publics et ou privés mettant en œuvre de des procédés utilisant les bio-énergies. Soutien aux initiatives économiques (notamment filière bois-massif de Marchenoir et céréales).

II.2) Pilotage

Par ailleurs, le Pays Vendômois en partenariat avec le Pays Beauce Val de Loire, mettra en place un comité de pilotage inter pays dans l'esprit d'un comité de programmation Leader +. Il comportera notamment :

- un représentant des élus par communauté,
- des représentants des Conseils de Développement,

Ce comité de pilotage sera accompagné de groupes de travail technique préalables dont les propositions seront validées par les élus en réunion de bureaux et comités syndicaux.

III) FINANCEMENTS

Filière Bois (1/2)

Réseaux de chaleur à partir de sous produits bois

Nature de l'opération	Maîtrise d'ouvrage	Partenaires	Localisation	Emplois (ETP)	Coût HT	Début des travaux	Durée	Demande de subvention PER globale comprenant les cofinancements à l'étude
Approvisionnement Développement d'une entreprise en milieu rural par la création d'une nouvelle activité de production de plaquettes bois (extension bat 1200m ² =chaufferie bois interne pour 3000m ² et 2 outils industriels)	Entreprise REI	CC des Collines du Perche par l'achat de la production pour l'alimentation d'une chaudière bois collective, Conseil Régional, Conseil général, Arbocentre, ADEME	Sargé sur Bray	4	400 000 €	3 ^e trimestre 2006	6 mois	100 000 € (25%)
Utilisation Création de réseaux collectifs de chaleur à partir d'une chaudière bois	CC des Collines du Perche	L'entreprise REI par la fourniture de "combustibles" Conseil Général, Conseil Régional, Arbocentre, ADEME	Mondoubleau	0,5	1 040 000 €	3 ^e trimestre 2006	1 an	150 000 € (14%) 577 000 € acquis ADEME/Région

Filière Bois (2/2)

Valorisation des sous-produits issus de l'entretien des haies et des massifs forestiers

Nature de l'opération	Maîtrise d'ouvrage	Partenaires	Localisation	Emplois (ETP)	Coût HT	Début des travaux	Durée	Demande de subvention PER globale comprenant les cofinancements à l'étude
Approvisionnement Transformation et stockage des plaquettes	CUMA	FR Cuma, Conseil Général, Conseil Régional, Arbocentre, la Chambre d'agriculture 41, ADEME	Canton de Mondoubleau	1	250 000 €	1er trimestre 2007	21 mois	100 000 € (40%)
Approvisionnement Production et stockage de plaquettes forestières	Association pour l'exploitation de la forêt de Marchenoir	FR Cuma, Conseil Général, Conseil Régional, Arbocentre, la Chambre d'agriculture 41, ADEME	Communauté de communes Beauce et Forêt	1	150 000 €	1er trimestre 2007		60 000 € (40%)
Utilisation Création de réseaux de chaleur collectifs à l'échelle de communes de petites tailles	Communes de Sargé sur Braye et Souday	ADEME, Arbocentre et la Chambre d'agriculture 41, Conseil général	Communes de Sargé sur Braye et Souday	1	200 000 €	1er trimestre 2007	21 mois	100 000 € (50%)
Utilisation Achat d'une chaudière individuelle	Maison botanique	ADEME, Arbocentre et la Chambre d'agriculture 41, Conseil général	Boursay	0,5	40 000 €	1er trimestre 2007	21 mois	20 000 € (50%)
Utilisation Achat d'une chaudière semi-collective	CAT Clair Logis	ADEME, Arbocentre et la Chambre d'agriculture 41, Conseil général	Oucques	0,5	70 000 €	3è trimestre 2006	1 an	35 000 € (50%)
TOTAL				8,5	2 150 000 €			565 000 €

NB : Le Pays Vendômois bénéficie d'un programme Leader + depuis 2002 sur le thème des Nouveaux Savoir-Faire et des TIC. L'intégralité de l'enveloppe globale accordée au Pays Vendômois sera entièrement votée lors du Comité de Programmation du 4 avril 2006.

Filière Bio-méthanisation

Nature de l'opération	Maîtrise d'ouvrage	Partenaires	Localisation	Emplois (ETP)	Coût HT	Début des travaux	Durée	Demande de subvention PER globale comprenant les cofinancements à l'étude
<i>Pour mémoire : étude de faisabilité en cours Résultats au premier semestre 2006 Création d'une unité de co-digestion conforme aux résultats de l'étude de faisabilité et prise en compte de la partie aménagement nécessaire à la prise en compte des déchets d'élevage</i>	CUMA	ADEME, Chambre d'agriculture 41, Communautés du Pays de Vendôme, CC du Vendômois rural, Conseil général, Val'Dem, Conseil Régional	Territoire éligible Communauté du Pays de Vendôme	2	400 000 € (1ère tranche)	3è trimestre 2007	9 mois	160 000 € (40%)
TOTAL				2	400 000 €			160 000 €

Filière céréales et oléagineux

Nature de l'opération	Maîtrise d'ouvrage	Partenaires et degré d'implication	Localisation	Emplois (ETP)	Coût HT	Début des travaux	Durée	Demande de subvention PER globale comprenant les cofinancements à l'étude
Programme de R&D sur 4 points : . Limitation des quantités de poussière . Recherche de la combustion optimale . Etude des besoins économiques d'exploitation	Agralis	Arvalis, Conseil Général, Conseil Régional, FRCA	Ouzouer	2	50 000 €	2è trimestre 2007	9 mois	25 000 € (50%)
Création d'une unité de production à partir de la modification d'une chaîne existante de granulés pour animaux	Ligéa / Agralis	ADEME, Conseil Général, Conseil Régional, GDA, Chambre d'Agriculture, FRCA	Pays Beauce Val de Loir et Vendômois	20	537 500 €	1er trimestre 2007	9 mois	215 000 € (40%)
Expérimentation d'une chaudière à paille	OPAC	Coopérative Ligéa, Conseil général, Chambre d'agriculture 41	Droué	0,5	70 000 €	1er semestre 2006	1 an	35 000 € (50%)
TOTAL				22,5	707 500 €			295 000 €

FILIERES BOIS, PAILLE et DECHETS

TOTAL GENERAL				33	2 237 500 €			1 000 000 €
----------------------	--	--	--	-----------	--------------------	--	--	--------------------

IV) IMPACTS

IV.1 Pôle d'Excellence Rurale et impacts

IMPACTS SUR L'EMPLOI

Nombre d'entreprises créées	1
<i>Ce calcul ne comprend pas la dizaine d'entreprises déjà existantes intégrées dans le projet et confortées par le PER.</i>	
Nombre d'emplois créés directs créés sur l'ensemble des opérations que comporte le projet	33
Nombre d'emplois maintenus (transmission d'entreprise...), <i>en particulier dans le secteur fragilisé de l'élevage laitier et avicole, des productions d'aliments, abattoirs, mais également forêts, scieries et coopérations agricoles.</i>	2000
Nombre d'entreprises maintenues <i>Ce chiffre correspond au nombre d'entreprises agricoles et rurales, amenées à valoriser les différents produits issus de leurs activités.</i>	600
Autres retombées en matière d'emplois : (qualification, accès à l'emploi des jeunes et insertion économique des publics fragiles) <i>L'offre d'emploi dans les filières de bio-énergie correspond aux niveaux des compétences du gisement de main d'oeuvre locale et en voie d'insertion. Une partie des activités liées au cycle de production répond aux capacités spécifiques de travailleurs handicapés présents sur les deux territoires et dont le nombre va croître (création d'un foyer occupationnel de 30 personnes au CAT Clair Logis). La diversification agricole va dans le sens du développement de la pluri-activité.</i>	oui

IMPACTS SUR DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE

Impact du projet sur les ressources naturelles

oui

Si oui, préciser : (ex : amélioration de la qualité des eaux,...)

Préservation de l'atmosphère et limitation des rejets de gaz à effet de serre, lutte contre les changements climatiques, meilleure protection du paysage rural.

Impact sur l'utilisation de l'espace

oui

Si oui, préciser

Meilleure gestion du bocage, des massifs forestiers et des jachères.

Impact sur l'énergie

oui

Economie d'énergie

Si oui, préciser

Programme de recherche/développement avec les fabricants de chaudières pour une combustion optimale (minimum de cendres, de rejets atmosphériques, de dépôts) et développement de chaudières polycombustibles.

Réduction des coûts de transports pour la structuration de filières bio-énergies courtes (rayon de production de 30 km environ, rayon de diffusion de 60 km environ)

Promotion des énergies renouvelables

oui

Si oui, préciser (biomasse, géothermie, éolien,...)

Biomasse : filière bois, filière paille, déchets variés, bio-méthanisation

Impact sur la cohésion sociale et territoriale

oui

Organisation des services

Si oui, précisez

Développement d'une économie mixte en milieu rural.

Prise de risque partagée entre collectivités publiques qui créent de la commande et acteurs privés qui expérimentent de nouveaux savoir faire.

Ouverture, à terme, de nouveaux débouchés (marché des particuliers)

Population

-maintien des populations

oui

-accueil de populations nouvelles

oui

*Maintien de l'emploi agricole et des familles vivant sur les exploitations.
Accueil régulier de population nouvelle attirée par le TGV, le cadre de vie, la proximité de centres urbains, renforcé par l'innovation des territoires en matière de bio-énergie et de préservation de l'environnement.
Accueil de population qui pourront trouver des possibilités d'emplois sur place*

Actions destinées à des publics ciblés.

IMPACT SUR LES TERRITOIRES CONCERNES PAR LE PROJET

Impact sur les activités bénéficiant au territoire rural

*Activités agricoles de polyculture/élevage, céréalières et d'entretien des massifs forestiers.
Acquisition de références en matières de bio-énergies, de fonctionnement de chaudière bois-paille, de bio-méthanisation à partir de déchets variés (d'élevage, agricoles, alimentaires, ménagers, industriels).
Faire des déchets des matières premières productives.
Favoriser un accès au marché des particuliers.
Création et maintien d'emploi rurale.
Création de valeur ajoutée sur les territoires ruraux.*

PARTENAIRES DU PROJET

Valeur ajoutée attendue du partenariat

*Développement de pratiques d'excellence inter-Pays et capitalisation de la méthode de travail Leader+
Partenariat renforcé avec la Chambre d'Agriculture et les organisations agricoles.
Meilleure sensibilisation et communication sur les bio-énergies.
Développement de synergies ville-campagne.
Développement de l'économie mixte en milieu rural.
A partir d'expérimentations collectives, ouverture du marché des bio-énergies vers les particuliers.
Renforcement à venir des critères d'éco-conditionnalité dans les systèmes d'aides publiques locales.*

INNOVATION

Partenariale

*Un projet commun sur deux territoires de Pays de Loir-et-Cher (Vendômois et Beauce Val de Loire), complémentaire de celui du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais.
Mise en réseau d'acteurs de milieux socio-professionnels divers (élus, agriculteurs, administrations, Chambres Consulaires, entreprises).*

Thématique

Optimiser les synergies pour atteindre des seuils d'efficacité économique.

Préserver l'environnement et s'inscrire dans le développement durable.

Focaliser sur un thème fédérateur nouveau et renforcer la vulgarisation des bio-énergies.

Sensibiliser à l'éco-conditionnalité et des modes de consommation responsables.

Faire des déchets des matières premières valorisables.

Organisationnelle

Prise de risque partagée et approche inter-sectorielle.

Renforcement des compétences locales et de la recherche/développement.

Prolongements nécessaires en matière de formation professionnelle.

Acquisition de nouveaux savoir faire et validation de références en vue de leur transférabilité.

La proximité comme condition de développement de nouvelles filières bio-énergies et de garantie d'approvisionnement.

Rôle important des Pays en tant que territoires de projets et des communautés de communes en tant que décideurs et maîtres d'ouvrage d'opérations innovantes.

Sociale

Mieux maîtriser l'énergie.

Donner un nouveau rôle à l'agriculture de production agricole non alimentaire liée à la production d'énergie en plus de sa mission alimentaire.

Lui redonner un rôle pour le maintien productif du paysage bocager et forestier.

Technologique (TIC ...)

Engagement d'un programme de recherche/développement sur la combustion des chaudières et des chaudières polycombustibles.

Utilisation des TIC au service du développement durable.

IV.2 Dispositif d'évaluation du projet PERENNE

Le projet PERENNE fera l'objet d'une évaluation, comme toute projet bénéficiant du soutien de fonds publics.

Les deux territoires de Pays demanderont aux maîtres d'ouvrage de s'engager à fournir les résultats des expérimentations pour

- valider les hypothèses technico-économiques et environnementales initiales
- ajuster et optimiser le projet en vue de permettre l'essor de la filière
- produire des références exploitables en vue de la capitalisation et du transfert des résultats.

À partir des références établies par les maîtres d'ouvrages, les deux territoires, en partenariat avec l'ADEME, procéderont à la mesure des impacts de l'utilisation de produits alternatifs pour la production d'énergie. Ils s'attacheront à vérifier la performance énergétique, la viabilité économique et le respect de l'environnement.

A titre d'exemple, les indicateurs économiques, écologiques, territoriaux se déclinent comme suit :

Critères écologiques :

- TEP économisés par an par l'utilisation de ressources alternatives,
- Mesure des rejets atmosphériques (G.E.S.) par la combustion d'énergies alternatives en substitution d'énergies fossiles,
- Bilan énergétique

Critères économiques :

- Bilan économique des opérations : charges pour les bénéficiaires et usagers), valeur ajoutée des filières, temps de retours potentiels et effectifs (production de références
- Scénarios d'évolution
- Emplois confortés, maintenus et nouveaux, directs et induits, volumes et caractéristiques,
- Potentiel de développement du marché privé
- Impact de l'initiative publique

Critères territoriaux :

- Impacts sur le développement et l'attractivité des territoires
- Impacts paysagers (linéaire de haies entretenues, évolution des surfaces de culture de produits énergétiques alternatifs)
- Impact sur les territoires voisins, complémentarité villes-campagne

CONCLUSION :

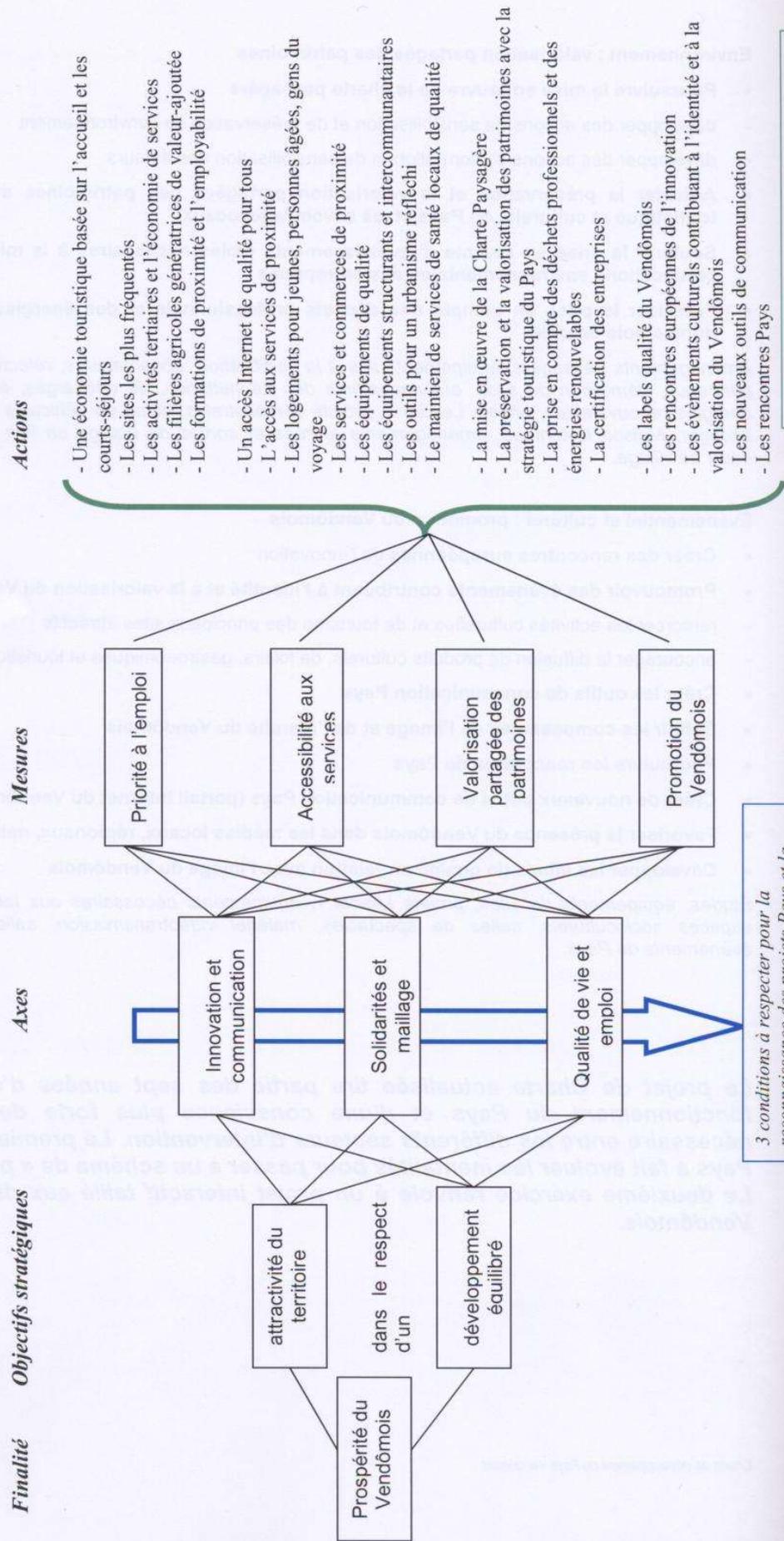
INVENTIVITE ET SOLIDARITE SONT LES GAGES DE SUCCES DU PROJET PERENNE INTERPAYS.

Le projet de valorisation énergétique de la biomasse locale est fondé sur une volonté d'action partagée prioritairement orientée en faveur du développement territorial durable :

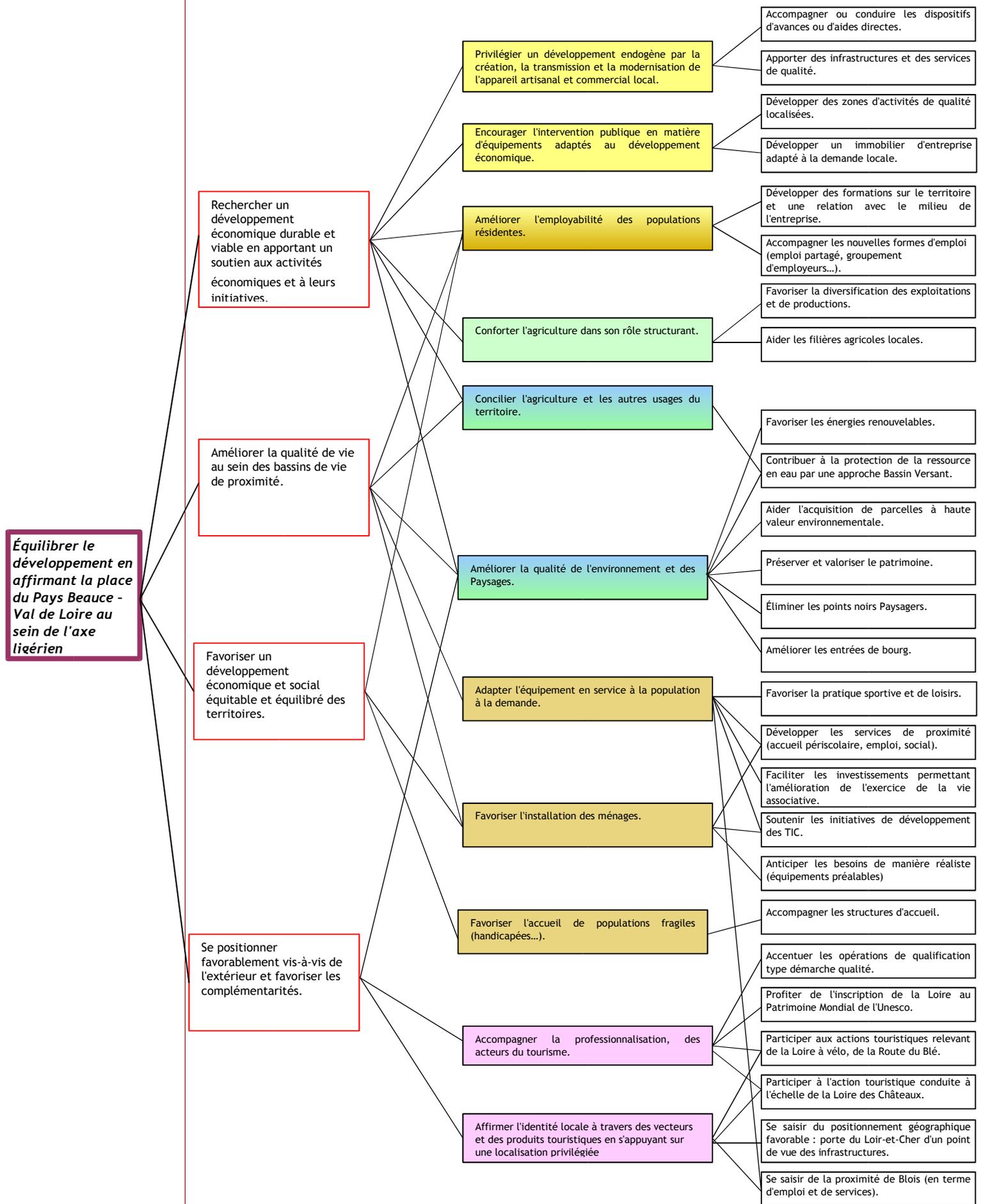
- ***Il est basé sur un ancrage territorial rural et agricole fort. Il vise à la valorisation d'une ressource locale existante (la biomasse) non utilisée et sur la qualité des savoir-faire, notamment en matière de production agricole.***
- ***Il s'inscrit dans le champ du développement durable et vise à apporter une contribution effective et pragmatique au développement de l'utilisation de produits énergétiques naturels et renouvelables. Il souhaite offrir aux consommateurs une alternative à la dépendance aux ressources fossiles.***
- ***Il présente une ambition pour le maintien et le développement de l'emploi rural en favorisant l'émergence et la structuration de filières économiques locales.***
- ***Il soutient le développement d'une économie mixte publique/privée basée sur une innovation organisationnelle, une mutualisation des risques et une mise en réseau des acteurs.***
- ***Il comporte des programmes de recherche et de développement attachés aux nombreuses innovations technologiques, écologiques et économiques du projet.***
- ***Il accompagne un renouvellement de l'économie rurale grâce au développement de bio-énergies nouvelles, renouvelables, respectueuses de l'environnement.***

Charte de développement actualisée du Pays Vendômois 2003

Le projet du Vendômois : la rencontre entre le projet régional d'aménagement du territoire et le projet de développement local du Pays.



Graphes d'objectif actualisé du Pays Beauce Val de Loire



SYNDICAT MIXTE DU PAYS VENDÔMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU VENDREDI 3 FEVRIER 2006

L'an deux mil six, le vendredi 3 février, à dix huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Vendômois, convoqués le 16 janvier 2006, se sont réunis à la salle des fêtes de Savigny, sous la présidence de Monsieur Paul MARTINET, Président, Conseiller Général et en présence de Monsieur le Sous-Préfet.

Représentants du Conseil Régional - Étaient présents : Marc FESNEAU et Béatrice ARRUGA

Représentants du Conseil Général - Étaient présents :

DROUE Maurice LEROY
 MONDOUBLEAU Henri COCHELIN
 MONTOIRE Michel CUREAU
 MOREE Paul MARTINET

OUZOUEUR Bernard DUTRAY
 SAINT-AMAND-LONGPRE Serge LEPAGE
 SAVIGNY-SUR-BRAYE Bernard BONHOMME
 SELOMMES André BUISSON

Représentant du Conseil Général - Était absent :

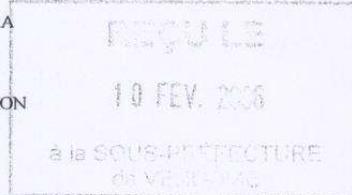
VENDÔME 1 Daniel CHANET

VENDÔME 2 André GIBOTTEAU

Représentants des Communautés de Communes - Étaient présents :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VENDÔME
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX DE LA BRAYE
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT VENDÔMOIS
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE RONSARD

Marie-Pierre TEIXERA
 Jean-Luc FERRIERE
 Gérard JANVIER
 Bernard PILLEFER
 Marie-Noël GIVAUDON



Représentant des Communautés de Communes - Était absent :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VENDÔMOIS RURAL
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PERCHE VENDÔMOIS
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BEAUCE GATINE

Françoise DIOT
 Jean VALLEE
 Alain HAUDECOEUR

Représentants des Communes - Étaient présents :

BAILLOU M HEMON		LAVARDIN	G ALLAIRE	ST-JACQUES-GUERETS	M LOYAU
BAILLOU S GAUTIER		LAVARDIN	G GUILLAUMIN	ST MARC DU COR	J-C LACROIX
BEAUCHENE	A DE BEER	LE GAULT DU PERCHE	M HOMEAU	ST MARC DU COR	JC FEJOZ
BONNEVEAU	G GUILLON	LE PLESSIS-DORIN	R DESOEUVRE	ST MARTIN DES BOIS	G MOYER
BONNEVEAU	P GLON	LES ROCHES L'EVEQUE	W THIEBAUD	SAINT RIMAY	C LISET
BOURSAY J-R BOURDIN		LISLE J-N BOIRET		SARGE G ROUSSEAU	
BOURSAY P HAUMESSER		LUNAY S MIRALVES		SAVIGNY M SAULIERE	
CELLE C GUILLONNEAU		MARCILLY EN BEAUCE	G LELONG	SAVIGNY S VANIER	
CORMENON	A CHEVALIER	MARCILLY EN BEAUCE	L ARNOULT	SELOMMES	R HUBERT
CORMENON	G BOULAY	MAZANGE B BOBAULT		SOUDAY J CALLU	
COULOMMIER	J-C GAULARD	MONDOUBLEAU	M BOURDIN	SOUDAY B DIPPE	
COUTURE M RICHARD		MONTROUVEAU	M MOYER	SOUGE B DUBAYLE	
COUTURE G LESIMPLE		MONTROUVEAU	R FOUCHER	TERNAY O HUPENOIRE	
DANZE S RENARD		MOREE A BOURGEOIS		TERNAY D T'JOEN	
DANZE D BLAIS		NAVEIL C BORDIER		THORE LA ROCHETTE	C GERMAIN
DROUE G PRE		PEZOU C MICHELANGELI		THORE LA ROCHETTE	L CHERON
DROUE Y BERTOUY		PRAY M DAVID		TREHET P MERCIER	
EPUISAY M DENIAU		RAHART A CHEREAU		TROO C MORIN	
FAYE J-P JOURDAIN		RUAN SUR EGVONNE	A BRUNET	VENDÔME P CALLU	
FONTAINE LES COTEAUX J GERARD		SAINT-AGIL	K MAURIN	VILLAVARD	G PRUDHOMME
FORTAN D MOREAU		SAINT-AMAND-LONGPRE	D ROGER	VILLEDIEU	R RIBOUR
FRETEVALM MOYERHOUSSAY		ST FIRMIN DES PRES	P MARMOLLE	VILLEROMAIN	A PILON
J-C GORRIER		ST-HILAIRE LA GRAVELLE	D BISSON	VILLIERS A GUILLEMEAU	

OBJET : CANDIDATURE DU PAYS VENDÔMOIS A UN PROJET DE POLE D'EXCELLENCE RURALE SUR LE THEME CREATION DE FILIERES DE BIO-ENERGIES DE PROXIMITE PAR LA VALORISATION DE RESSOURCES LOCALES DIVERSIFIEES PAR LA PRODUCTION DE PROXIMITE DE BIO-ENERGIES

Le Président rappelle que trois filières de productions bio-énergies variées en Vendômois (filière bois, filière céréales et oléagineux, filière déchets) sont en cours de réalisation, avec des objectifs communs :

- . Crédibiliser des démarches de production de bio-énergies de proximité « du fournisseur à l'utilisateur » par la valorisation de ressources locales diversifiées et le remplacement de partenariats publics / privés
- . Créer de l'emploi dans de nouveaux secteurs de développement économique en expérimentant des filières liées aux bio-ressources locales et maintenir l'emploi agricole.
- . Etre acteur du développement durable.

Il précise qu'il existe un important gisement de biomasse non utilisée sur place et qu'à l'avenir, le souhait est de valoriser ce potentiel dormant.

Il informe que les élus du Pays Beauce Val de Loire travaillent sur ces mêmes thématiques et qu'il serait intéressant d'inscrire l'ensemble des projets identifiés sur les deux territoires dans un projet global de pôle cohérent d'excellence rurale inter-territorial ou encore inter-Pays.

Le Président confirme enfin la méthode de travail en concertation et de partenariat public/privé mise en oeuvre par les deux Pays pour mener à bien ces opérations de bio-énergies structurantes, collectives et innovantes, inscrites respectivement dans les priorités de leurs chartes de développement respectives. Cela rejoint tout à fait le principe de diffusion des pratiques adoptées par le Pays Vendômois pour conduire ses projets et plus particulièrement son programme Leader + avec :

- . Choix d'un thème de développement fédérateur.
- . Volonté d'innovation et d'expérimentation des projets.
- . Combinaison multiple de partenariats publics/privés.
- . Mise en oeuvre de projets inter-territoriaux (cf La Route des Ecrivains et du Bien Vivre – Mémoire Contemporaine du Monde Rural).

A ce titre, le Pays Vendômois déposera la candidature commune au deux Pays de projet de Pôle d'Excellence Rurale en matière de bio-énergie sur les deux territoires. L'intérêt majeur est de créer des unités de territoire démonstratives qui sensibilisent à la pertinence des nouvelles solutions et rendent crédibles le développement des bio-énergies.

Le Président annonce que les élus du Pays Beauce Val de Loire a délibéré favorablement en ce sens le 2 février 2006.

A la suite de ces explications et aucune objection n'ayant été suggérée, à l'unanimité des membres présents, les membres du Comité Syndical acceptent que le Pays Vendômois dépose la candidature au projet de « Pôle d'Excellence Rurale » avec le Pays Beauce Val de Loire.

Ainsi fait et délibéré en Séance,
Les jour, mois, et an ci-dessus,
Le Président,

P. MARTINET.

CS fédération Loire
10/02/06

**DELIBERATION
DU SYNDICAT MIXTE
DU PAYS BEAUCE-VAL DE LOIRE**

Date de convocation :

Le 13 janvier 2006

Nombre de délégués :

En service : 78

Présents : 40

Votants : 40

N° 06-007

**Objet : Candidature conjointe avec le
Pays Vendômois à la procédure des
pôles d'excellence rurale pour la
valorisation de la biomasse**

Avis : Favorable à l'unanimité

L'an deux mille six,

Le jeudi deux février à dix-huit heures,

Le Comité Syndical s'est réuni à Villefrancoeur, sous la présidence de Monsieur André BOISSONNET.

Etaient présents : Madame Raymonde RADLE, Marie LERAY, Claudette BOURGUEIL, Nadine PERDEREAU et Messieurs Bernard DUTRAY, Daniel MIZZI, Jean-Philippe MINOIS, Henri BURHAM, Alain CHAUVEAU, Alain TONDEREAU, Michel DUPONT, Michel FESNEAU, Pierre LEROUX, Michel JOUANNEAU, André HUCHET, Jean-Paul BEDIU, Jacques BOUVIER, Gérard PLESSIS, Jean-Marc MENON, Marc FESNEAU, Michel BEAUMONT, Jacky BROSSE, Marc GAULANDEAU, Michel ONBREDANE, Jean GAUTHIER, Claude DAVEAU, Maurice BEAUJOUAN, Bernard FESNEAU, Philippe HUGUET, Maurice LHOMME, Claude PESCHARD, Pierre LEROUX, Jean-François MEZILLE, Thierry MARTINAGE, Daniel LEMAIRE, Yves GARNAVAULT, Michel SCHNEIDER-MAUNOURY, Guy TERRIER, Michel DEVES.

Etaient également présents : Mesdames Marie-Claire LHOMME, Lucie DEPROUW, Sophie BOULAY et Messieurs Bernard VALETTE, Jean TERRIER, André GAUSSANT, Eric BAUSSIER et Ludovic COGNARD.

Absents excusés : Mesdames Aline CHASSINE-DENIAU, Marie-Hélène MILLET, Marie-Françoise CRESPIN, Françoise VISET et Messieurs Marc CASSY, Daniel RILLIE, Jean-Pierre DIARD, Jean-Yves PESCHARD, Michel DUTRAY, Guy DUMENIL, François-Michel GEST, Claude DENIS, Michel MENON, Régis MASSON, Patrick DAUBIGNARD.

Est nommée secrétaire de séance Madame Nadine PERDEREAU.

**Candidature conjointe avec le pays Vendômois à la procédure des pôles d'excellence rurale
sur le thème de la valorisation de la biomasse**

Vu les statuts du Syndicat Mixte du pays Beauce Val de Loire,

Vu le lancement de la procédure des pôles d'excellence rurale & notamment le cahier des charges définissant les conditions de sélection des projets qui seront présentés,

Vu la charte de développement révisée adoptée par la commission permanente du Conseil Régional, inscrivant le projet du pays Beauce val de Loire dans la logique du développement durable,

Considérant les caractéristiques du territoire, le gisement de biomasse d'origine agricole & forestière susceptible d'être valorisé pour la production d'énergie, la présence de consommateurs potentiels identifiés, l'intérêt de l'option pour le développement de l'économie locale, notamment dans les secteurs agricoles & sylvicoles, & l'amélioration de la situation de l'emploi,

Considérant que le Syndicat Mixte du pays Vendômois travaille sur une thématique comparable, qu'il serait judicieux de coordonner les deux initiatives en vue d'une plus grande cohérence du projet & que les modalités de travail des deux syndicats mixtes voisins, fondées sur les principes de concertation, d'ouverture à l'économie partenariale, & de soutien à l'innovation & aux initiatives structurantes sont parfaitement compatibles,

Considérant que le Pays Vendômois exprime le souhait d'être chef de file de la candidature commune au projet de pôle d'excellence rurale en matière de valorisation énergétique de la biomasse d'origine agricole ou forestière,

Le conseil syndical, après en avoir débattu, à l'unanimité,

- **Prend acte** des initiatives prises afin que le pays soit candidat à cette procédure & approuve celles-ci,
- **Indique** que le thème de la valorisation de la biomasse d'origine agricole & issue de la filière bois constitue effectivement un domaine dans lequel le Pays dispose des atouts pour favoriser l'excellence d'une filière permettant la transformation d'une production primaire locale, la génération de valeur ajoutée locale, une forme intéressante de développement économique durable & d'amélioration de la situation de l'emploi,
- **Précise** que la candidature sur le thème de la valorisation de la biomasse d'origine végétale est prioritaire de rang un,
- **Autorise** le président à présenter la candidature du pays, conjointement avec celle du Pays Vendômois, à la procédure des pôles d'excellence rurale, ceci dès le mois de mars, à défaut, lors de la seconde phase de réception des dossiers,
- **Autorise** le président à établir & signer toute convention de partenariat avec le Pays Vendômois, lequel sera chef de file de l'initiative & à engager toute démarche visant à donner les meilleures chances de succès à la candidature.

Le Président,

André BOISSONNET

1, route de Blois – 41 330 LA CHAPELLE-VENDOMOISE

Téléphone : 02 54 33 12 01 et Télécopie : 02 54 33 14 26

Tableau récapitulatif des lettres d'intention & des engagements des acteurs partenaires.

Partenaires	Objet
Paul MARTINET, Président du Pays Vendômois André BOISSONNET Président du Pays Beauce Val de Loire	Courrier de candidature des deux Pays pour un projet commun sur le thème des bio-énergies
Maurice LEROY, Président du Conseil général de Loir et Cher	Indication de la possibilité du Conseil Général de Loir et Cher de mobiliser des aides économiques en faveur des partenaires privés des projets. Analyse des solutions chauffages employant des bio ressources dans les bâtiments et ouvrages publics départementaux
Jacques GERARD, Président de la commission Energie Renouvelable de la conférence départementale de l'économie	Courrier d'intérêt pour les énergies renouvelable
Dominique ROULLET Vice Président du Conseil Régional	Courrier de soutien au projet PER inter-Pays
Antoine BRETON Association pour l'exploitation de la forêt de Marchenoir	Déclaration d'intention pour l'engagement d'investissements en vue de la production et du stockage de plaquettes forestières,
Claude DENIS Président de l'OPAC de Loir et Cher	Déclaration d'intention de mise en place d'un système de production de chaleur employant la biomasse en remplacement d'un dispositif utilisant l'énergie fossile Mention du partenariat avec ARVALIS, la FRCA et la coopérative AGRALYS (LIGEA) Fiche projet
Jean-Luc FERRIERE Président de la Communauté de Commune des Collines du Perche	Fiche projet pour la création d'un réseau de chaleur alimenté par une chaudière utilisant des produits bois, y compris : Plan de financement, estimatif financier
Marc FESNEAU Président de la communauté de communes Beauce et Forêt	Courrier de soutien au projet Per et intention de projet chaudière bois pour deux logements sociaux
Gilles GOUSSEAU Président de FRCA Jean-François LOISEAU Président de la LIGEA AGRALYS /et ARVALIS	Courrier d'intention mentionnant notamment l'investissement de la FRCA dans plusieurs projets de valorisation de la biomasse et mentionnant le projet d'approvisionnement de chaudières collectives en granulés de paille, ainsi que les partenariats engagés à cette fin. Fiche projet recherche et développement de l'utilisation de la paille énergie mentionnant notamment les partenariats, y compris : Estimatif financier, échéancier
Guy VASSEUR Président de la Chambre d'Agriculture de Loir et Cher	Fiche projet concernant la création d'une filière de production et de distribution de produits issus de la biomasse forestière et de l'entretien des haies percheronnes.
Jean-Yves HALLOUIN CUMA de DANZE	Courrier d'intention et fiche projet de création d'une unité de bio-méthanisation Engagement de l'étude de faisabilité
Pierre-Louis CAZAUX ADEME	Avis général sur le projet de valorisation énergétique de la biomasse locale.
Philippe BALIN Directeur ESAT / CAT Clair Logis	Lettre d'intention Fiche projet chaudière biomasse

RESEAU DE CHALEUR AU BOIS de Mondoubleau Projet de la Communauté de communes des Collines du Perche et développement d'activité de plaquettes de l'entreprise REI

Historique

A l'occasion d'une visite de l'entreprise R.E.I. de Sargé-sur-Braye (fabrication de palettes et d'emballages bois, membre du GIE Boisnergie) organisée pour les conseillers de la communauté de communes, le sujet bois énergie a été abordé et devant l'intérêt porté par l'ensemble des participants, il fut décidé d'en étudier le principe pour les bâtiments de la communauté.

Trois avantages ont été mis en avant :

- la place importante dans l'économie locale de la filière bois, outre REI il existe plusieurs scieries dans un rayon de 20 km, il y a de nombreuses parcelles forestières de rapport ainsi qu'une densité encore importante de bocage sur notre territoire percheron avec en point de mire pour sa conservation une valorisation future de cette biomasse. Il y a aussi en cette période d'incertitude pour l'agriculture la possibilité d'une diversification par la création et l'exploitation d'une biomasse agricole. Ce projet conforte la filière bois tout en apportant un message positif fort des politiques locales par une réalisation exemplaire
- une maîtrise financière des coûts énergétiques dans une période d'instabilité mondiale et de raréfaction des ressources en énergies fossiles
- une solution écologique permettant à une petite structure au niveau local de lutter contre les gaz à effet de serre tout en préservant le patrimoine naturel en le valorisant.

Suite à la pré étude réalisée par Arbocentre et l'étude de Biomasse Normandie, la solution retenue est une chaufferie bois centrale de 800 kW avec 2 chaudières d'appoint au gaz de 800 kW qui fournissent de l'énergie par l'intermédiaire d'un petit réseau de chaleur au collège Alphonse Karr (Conseil Général), la maison de retraite Les Marronniers (Conseil Général mais sur un budget global), l'école maternelle et la maison de la petite enfance (communauté de communes), la future Maison Médicale qui est en élaboration (communauté de communes), la Maison Gheerbrant (communauté de communes) siège de la communauté de communes, la Halle des sports qui est en rénovation (syndicat inter communal) et les 70 logements de l'OPAC du Loir-et-Cher, soit un total de 40 000 m³ à chauffer. Le réseau aura un développement de 1100 m (2x1100 m), 600 tonnes de bois par an seront consommées.

Le réseau de chaleur sera géré directement par la communauté de communes des Collines du Perche avec la création d'une régie autonome.

Projet innovant pour l'environnement

Le potentiel énergétique de la filière bois est un des plus important des énergies renouvelables et certainement un des moins exploité. Que ce soit la valorisation des déchets de la filière bois, déchets d'abattage, de sciage ou de façonnage (180 000 tonnes par an disponibles actuellement dans la Région Centre pour ces sous produits non utilisés).

Par la suite la valorisation de la biomasse ligneuse, par exemple l'exploitation du bocage sur un territoire où la pression de la culture céréalière fait progressivement disparaître le maillage des haies considéré comme non rentable, ainsi qu'une utilisation raisonnable des ressources disponibles génèrent plus de 2 millions de m³ par an.

Développement économique local

Le projet s'appuie largement sur la filière bois industrielle locale (R.E.I. 30 emplois et scierie Chaillou 7 emplois) en valorisant les déchets produits par ces entrepreneurs. Conscient de l'avenir de cette énergie, R.E.I. s'est associé dans le GIE BOISynergie avec 3 entreprises de la Région Centre (Tecsathermique, CPM séchage, Unisalva), une entreprise de l'Île de France (TPS) et une entreprise nationale (BOIS NEGOCE ENERGIE) pour assurer la fourniture énergétique des nouvelles chaufferies.

Caractère social

En fournissant une énergie financièrement stable, le projet participe à l'atténuation pour les locataires des 70 logements HLM de la pression financière des coûts du chauffage induit par le prix du baril de pétrole. Il participe aussi aux efforts de rationalisation des coûts et à la visibilité financière du fonctionnement des structures sociales que sont la maison de retraite et la maison médicale.

L'entreprise REI investit pour assurer la pérennité de son existence en développant des voies nouvelles garantissant son essor.

Création d'emplois

Le projet prévoit un emploi à mi-temps pour la maintenance directe, mais son ambition est d'être un modèle précurseur d'autres installations du même titre et de permettre ainsi le développement de la filière bois-énergie et l'emploi qu'elle génèrera. Une chaufferie consommant 3000 tonnes de bois génère 2 emplois directs dans la filière d'approvisionnement.

L'entreprise REI investit dans un agrandissement de bâtiment de 1200m² pour y développer sa nouvelle activité et installe une propre unité de chaufferie bois interne. Elle entend 4 emplois supplémentaires.

Echéancier

La communauté de communes des Collines du Perche est en cours de choix de maître d'ouvrage (prévu fin du premier semestre 2006) pour une mise en application du réseau de chaleur en 2007.

La société REI compte réaliser sa chaufferie bois d'ici la fin de l'année 2006.

Réalisations physiques pour la communauté des Collines du Perche

- acquisition d'une parcelle sise 2 Rue Montaigne à Mondoubleau, sur laquelle sera implantée la chaufferie
- construction chaufferie et local de stockage du combustible
- installation chaudière principale au bois et 2 chaudières d'appoint au gaz
- réalisation du réseau et installation des échangeurs de chaleur permettant la desserte des usagers

Réalisations physiques pour REI

- installation de la chaufferie bois

Financement pour la communauté des Collines du Perche

Le coût total prévisionnel s'établit à 1 045 000 €HTVA.

Une participation du Conseil Régional et de l'ADEME au titre du plan bois-énergie est d'ores et déjà obtenue à hauteur de 577 500 €, soit 60 % du surcoût de l'opération lié à l'utilisation d'une énergie renouvelable.

Une aide est sollicitée dans le projet « Pole d'excellence rurale » à hauteur de 150 000 € représentant 15 % du montant global de l'opération pour atteindre un taux de cofinancement de 75%.

Financement pour REI

Le coût de chaufferie unique bois prévisionnel s'établit à 400 000 € avec une demande de subvention « Pole d'excellence rurale » à hauteur de 100 000 € (soit 25%).

Création d'une filière locale de production / distribution / utilisation de combustible bois provenant de la valorisation des produits issus de l'entretien et la gestion des haies et des massifs forestiers

Contexte

Le paysage du Perche Vendômois se compose de plusieurs formations végétales que sont les haies, les bosquets, les bois et forêts, les arbres isolés. Ce maillage dit bocager, souvent structuré par le réseau de haies, est plus ou moins dense selon les secteurs. Cette notion de « densité des éléments bocagers » est étroitement liée à l'utilisation et aux entretiens qui ont été pratiqués depuis plusieurs années. Il est acquis que le maintien des haies dans un espace de bocage est primordial pour la qualité paysagère d'une part et pour le maintien de l'équilibre du milieu (gestion de l'eau, biodiversité, ...). Cependant, l'activité économique agricole exerce une forte concurrence sur ces formations boisées (surfaces cultivables moindres, charges d'entretien sans retour, ...) et l'arrachage notamment des haies a été pratiqué, parfois très largement sur certains espaces.

Objectifs

L'objectif premier de cette action est de redonner pour les agriculteurs un intérêt économique, même faible, aux haies, et par extension, proposer sur le territoire un débouché complémentaire pour les produits issus des bosquets, des bois et forêts (taillis et lisières ...). Parallèlement, des collectivités de très petite taille souhaitent d'une part trouver une solution alternative au chauffage de leurs espaces communaux (mairie, école, salle des fêtes, ...) du centre-bourg et, d'autre part, maintenir et entretenir les haies qui font tout le caractère de leur paysage communal.

Ce projet associe plusieurs partenaires pour construire et faire vivre la filière :

Acteurs	Rôle
Agriculteurs- Forestiers / Sylviculteurs	Fournisseurs, par l'entretien / gestion des haies et autres boisement, de matière première pour la fabrication de combustible bois = plaquettes forestières
Groupement d'agriculteurs de type CUMA, gestionnaires forestiers	Production et stockage des plaquettes forestières
Communes, associations ou privés	Achat du combustible bois

Mode de fonctionnement envisagé

L'entretien est habituellement assuré par les agriculteurs exploitant les terres sur lesquelles elles sont plantées. Les matériels existent et sont le plus souvent propriétés des CUMA locales. Afin d'assurer en particulier pour les haies, leur maintien et à moyen terme la restauration des plus dégradées, il convient de leur redonner une véritable vocation et une valorisation économique.

La gestion des ressources énergétiques produites par une haie demande l'acquisition de quelques notions techniques relatives à la gestion et aux renouvellement de ces formations boisées. Pour ce faire, une formation de 5 jours sera organisée à destination des agriculteurs volontaires, une dizaine à ce jour sur le canton de Mondoubleau.

Toute l'innovation du projet repose sur le fait que les produits ligneux de la haie mais aussi de certains peuplements forestiers, aujourd'hui non valorisés vont devenir source d'énergie après transformation en plaquettes forestières.

Le produit obtenu par le déchetage des produits récoltés lors des tailles, et de l'exploitation courante des haies et des taillis (interventions de bonne gestion) est appelé « plaquette forestière ». Après une période de séchage pour réduire le taux d'humidité, les plaquettes seront commercialisées directement auprès des utilisateurs. La phase de stockage et de séchage devra se faire sur des « plate-formes » spécifiques au plus près des consommateurs dans un souci de limitation des transports. L'étude de faisabilité devra notamment montrer la solution à retenir pour l'emplacement des plate-formes.

La déchiqueteuse à grappin dont l'acquisition est envisagée par une CUMA qui assurera la gestion des plannings, le suivi technique, l'utilisation de la machine.

L'innovation du projet

- Mettre en place une nouvelle forme d'organisation locale associant des collectivités et des privés dans un souci d'organisation d'une filière de proximité
- valoriser localement une matière première aujourd'hui sous utilisée
- proposer aux collectivités une nouvelle source d'énergie « écologique » (limitant l'effet de serre), et compétitive face aux autres énergies notamment les combustibles fossiles,
- impliquer fortement les agriculteurs et autres gestionnaires (qui deviennent producteurs) et les collectivités (qui deviennent utilisateurs) dans la préservation et la bonne gestion des éléments bocagers constituant les paysages de leur territoire.

Création d'emplois :

Le projet permettra, d'une part de maintenir des emplois agricoles en apportant une diversité à cette activité aujourd'hui en mutation. Le nombre exact est assez difficile à estimer mais il est certain que cela donnera aux chefs d'exploitation en grand questionnement quant au devenir de leur profession, des atouts pour diversifier et poursuivre leur activité. D'autre part, un demi-ETP ou un ETP pourra être créé pour assurer le fonctionnement de la déchiqueteuse(technique, planning, ...)

Echéancier :

Etude de faisabilité : 1^{er} semestre 2007

Acquisition de la déchiqueteuse : fin 1^{er} semestre 2007

Aménagements éventuels des plate-formes de stockage : fin 1^{er} semestre 2007

Investissements chaudières et création des réseaux de chaleur : été 2007

Coût du projet :

Phase	Maîtrise d'ouvrage	Coût	Financement
Etude de faisabilité et accompagnement de la structuration de la filière	CA 41, Arbocentre	31 000€	
Investissements chaudières et réseaux de chaleur	Collectivités, associations, privés	820 000€ <i>dont 310 000€ d'investissements privés</i>	50% crédit d'impôt pour les particuliers ADEME Région
Achat d'une déchiqueteuse	CUMA ou groupement d'agriculteurs	150 000€	
Aménagement des plates-formes de transformation et de stockage	CUMA ou groupement	100 000€	
	d'agriculteurs		
	TOTAL	1 101 000€	

LE CLAIR LOGIS A OUCQUES / CONSTRUCTION D'UN FOYER OCCUPATIONNEL

CHAUFFERIE UTILISANT UN COMBUSTIBLE ISSU DE LA BIOMASSE

Historique

L'ESAT (CAT) du Clair Logis accueille 54 adultes sourds avec handicap associé, dont une partie de l'effectif est hébergée dans l'enceinte de l'établissement. Pour ce faire les établissements « Centre d'habitats et ESAT du Clair logis » emploient près de 30 salariés.

Les activités économiques du l'ESAT du Clair logis concernent principalement les prestations dans les domaines suivants :

- La préparation de repas, pour les besoins internes à l'établissement & la fourniture de repas notamment à des associations assurant la livraison de repas à domiciles au profit de personnes âgées ou dépendantes, et le service traiteur.
- L'entretien d'espaces verts,
- Le conditionnement de produits & matériels divers,
- L'atelier ménage.

En parallèle, l'association gestionnaire (APIRJSO) a décidé d'entreprendre la construction d'un foyer occupationnel. Celui-ci accueillera 30 résidents dans une construction de 1 800 m² environ & comportera un certain nombre de salles d'activité, à vocation administrative ou sanitaire.

Innovation

Le chauffage de l'ensemble & la production d'eau chaude sanitaire nécessiteront, en première estimation, l'installation d'une chaudière de 450 kW de puissance.

Surface (m ²)	Puissance (kw)	Consommatio n (mwh)	produits bois (m3)	Paille (t)	Volume paille (m3)
1 800	450	2 600	1 200	650	5 600

La commune n'étant pas desservie par un réseau de distribution de gaz, il a été fait le choix initial d'assurer le chauffage & la production d'E.C.S. pour l'établissement existant en utilisant le gaz. Le renchérissement de la valeur de ce combustible influe de plus en plus significativement sur le bilan d'exploitation de l'établissement compte tenu de l'évolution récente des coûts des combustibles fossiles & des évolutions prévisibles.

L'emploi de combustibles issus de la biomasse permet de prévoir une économie substantielle de fonctionnement à un niveau permettant l'amortissement du surcoût d'investissement dans des délais raisonnables par rapport aux durées prévisibles d'utilisation.

Un audit énergétique devra être conduit en vue de comparer les différentes options de satisfaction des besoins en employant des énergies fossiles traditionnelles par rapport à des énergies renouvelables. La comparaison se fera en tenant compte des éléments d'exploitation, des investissements, des charges récurrentes d'entretien (l'ensemble permettant d'apprécier une valeur de temps de retour sur investissement) mais également en vue des impacts sur l'environnement & au regard des principes du développement durable (rejets de G.E.S. dont le CO2, réversibilité, etc.) & des usages particuliers du bâtiment.

Le bureau d'étude chargé de la conduite de l'audit énergétique sera donc amené à comparer, pour le chauffage & la production d'E.C.S. les options énergie fossiles, électrique, & chaudière biomasse selon plusieurs sous options. Pour autant que cela soit techniquement, économiquement & écologiquement plus intéressante, la production de chaleur à partir de plaquette forestières apparaît très adaptée aux besoins, notamment au regard du volume du gisement potentiel de biomasse, du coût d'accès au matériau, qu'il est possible d'extraire du Massif Forestier de Marchenoir. A ce stade & dans l'attente d'éléments complémentaires, l'option « granulé de paille » n'apparaît pas comme la mieux adaptée mais n'est cependant pas exclue par le maître d'ouvrage & le maître d'œuvre.

Réalisation

Le projet consiste à construire une chaufferie collective comportant une chaudière utilisant un combustible issu de la biomasse, composé des éléments suivants :

- Un silo de stockage du combustible (fluide)
- Un système d'amenée automatique du combustible à la chaudière (système à vis)
- Une chaudière comportant tous les dispositifs de pilotage & de régulation permettant d'atteindre un régime de fonctionnement optimal réduisant les rejets atmosphériques & limitant le volume des cendres,
- Un système de déchargement automatique.

La construction de cet ensemble nécessitera des investissements complémentaires par rapport à un dispositif « traditionnel » :

- Chemin d'accès praticable par les véhicules de livraison de combustibles de fort tonnage & de gros gabarit,
- Dispositif de stockage du combustible & d'alimentation automatique,
- Bâtiments pour accueillir l'ensemble,

Financement

Investissements	€ (ht)	Ressources	€
Etudes		Subventions / études spé.	15 000
• audit énergétique	10 000	Subv. Etat	737 500
• HQE	10 000	Subv. CG	737 500
		Subv (CRP) / construction	293 500
		Autofi + emprunt	1 773 500

Construction du bâtiment	2 781 000	Aide PER	?
Surcoûts chaudière biomasse & annexes	70 000	Aide ADEME	?
Maîtrise d'œuvre	99 000		
Total des investissements	2 970 000	Total des ressources	2 970 000

Echéancier de réalisation

Echéances	Opérations / stades d'avancement du projet
janvier 1 / 2006	Dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme
Mars - avril 2006	Audit énergétique
Trimestre 2 & 3 / 2006	Rédaction DCE, Lancement consultation des entreprises
Sept. 2006	Lancement chantier - durée 12/14 mois
Sept. - nov. 2007	Mise en exploitation du centre occupationnel Suivi du dispositif de production de chaleur & ECS,

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La mise en place d'une filière de valorisation thermique de la paille, en particulier sous forme de granulés suppose différentes actions de recherche et développement et de validation des aspects technico économiques suivants :

- **Etude des besoins énergétiques des utilisateurs potentiels d'énergie – paille** afin de bien dimensionner les différents moyens à mettre en oeuvre en relation avec les partenaires locaux, dans les 2 pays concernés et l'agglomération de Blois,
- Une enquête sera réalisée, le questionnaire comportant en annexe un argumentaire sur l'intérêt économique et environnemental de cette énergie, et sur la fiabilité de la filière d'approvisionnement et des installations (chaudières et annexes).
- **Structuration d'une filière d'approvisionnement en paille** du champ à l'unité de fabrication, en garantissant la régularité et la qualité de la matière première,
- Ce travail sera réalisé avec la Coopérative LIGEA, la Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher, l'Union départementale des Cuma, et les négociants en paille du Loir-et-Cher.
- **Etude d'optimisation du dimensionnement du projet d'unité industrielle** de fabrication des granulés de paille, et de nos moyens de livraison aux utilisateurs,
- En fonction des besoins exprimés et recensés grâce à l'enquête sur les besoins des utilisateurs, la Coopérative LIGEA réadaptera une chaîne de production existante destinée actuellement à l'alimentation animale vers la production de granulés. L'investissement correspondant, actuellement estimé en toute première approche à environ 600 000 euros sera reprecisé. Compte tenu du caractère inflammable de la ressource, une étude de sécurité sera réalisée.
- **Etude d'identification de la gamme de chaudières et d'installations annexes** adaptées à l'utilisation thermique des granulés de paille, ce qui suppose des expérimentations avec des constructeurs partenaires prêts à investir sur les adaptations nécessaires.
- Les chaudières à combustible biomasse, sous forme de bois, sont désormais fiables. Les chaufferies automatiques à bois disposent d'un silo de stockage, d'une reprise du combustible alimentant la chaudière, et d'une évacuation des cendres par vis sans fin ou par convoyeur placé dans un bac rempli d'eau sous la chaudière. Le surcoût à l'investissement (2 à 3 fois le prix d'une chaufferie fossile) est amorti par l'économie réalisée sur le combustible. L'impact d'une telle installation sur le développement local et sur l'environnement est très favorable.
- Par contre, l'utilisation dans des chaudières de paille ou de granulés de paille, tout aussi favorable aux plans économique et environnemental, pose encore des problèmes au niveau de la chaudière, du décendrage et des conduits d'évacuation.
- Ces chaudières à paille ne sont pas diffusées en France compte tenu de différents problèmes techniques à gérer sur la chaudière elle-même, et les adaptations de l'évacuation continue des mâchefers (la paille contient 54 % de silice) et du conduit de fumée. Les fumées semblent devoir être traitées pour diminuer la quantité de poussière par des procédés particuliers (cyclone, filtres). Une expérimentation est donc nécessaire avec un ou plusieurs constructeurs de chaudières prêts à s'impliquer dans le développement de chaudières spécifiques à paille, ou de chaudières polycombustibles performantes.
- Cette expérimentation pourra être menée en relation avec le GIE ARVALIS – ONIDOL, UNIGRAINS et la FRCA Centre.

Historique

L'augmentation régulière du prix des carburants fossiles, et les engagements de réduction des gaz à effet de serre rendent chaque jour l'utilisation de la biomasse plus intéressante.

Si la filière bois est actuellement en émergence, la biomasse issue de la paille, des issues de silos et de cultures dédiées sur jachères est tout aussi prometteuse, et ne se développera qu'après la suppression de plusieurs facteurs limitants. Pourtant, dans la zone couverte par les 2 pays concernés, ce gisement représente 86 % de la biomasse disponible (avec un prélèvement limité à 20 % du potentiel !).

Projet innovant pour l'environnement

La filière paille permet de disposer d'une énergie hautement renouvelable, réduisant très significativement l'effet de serre (pratiquement à l'identique de la filière forestière).

Développement économique local

Cette étude s'inscrit dans la démarche globale de création d'une filière de collecte, granulation et distribution de granulés de paille, permettant à terme le maintien ou la création de nombreux emplois, tout en fournissant un combustible très compétitif.

Caractère social et création d'emplois

Le remplacement d'une chaudière à fioul par une chaudière à granulés de paille dans les 36 logements de l'OPAC à Droué doit permettre une diminution du coût de l'énergie dans ces logements sociaux. Cette démonstration à caractère pilote permettra de développer d'autres chaudières dans des logements collectifs et des collectivités.

Le développement d'une telle filière permettra le maintien et la création d'emplois au niveau des agriculteurs partenaires, des entreprises de conditionnement et de transport de la paille, et la sauvegarde d'une vingtaine d'emplois dans l'unité de production de granulés (remplaçant une fabrication d'aliment du bétail actuellement menacée).

Réalisations physiques

Ces différentes études sont le préalable indispensable à la réalisation des différents investissements, aux stades de la collecte, du stockage et de la granulation de la paille, puis en chaudières et investissements annexes.

Elles sont donc déterminantes pour le succès global de l'opération.

Financement

Les coûts prévisionnels sont estimés comme suit :

- Etude des besoins énergétiques des utilisateurs potentiels d'énergie – paille :
15 journées d'ingénieurs FRCA Centre, Chambre d'Agriculture.
- Structuration d'une filière d'approvisionnement en paille :
22 journées d'ingénieurs FRCA Centre, Chambre d'Agriculture,
Fédération des Cuma, Ligéa
- Etude d'optimisation du dimensionnement du projet d'unité industrielle :
10 journées d'ingénieurs FRCA Centre, Chambre d'Agriculture.
- Etude d'identification de la gamme de chaudières et d'installations annexes :
30 journées d'ingénieurs FRCA Centre, GIE Arvalis - Proléa,
Unigrains, expérimentations sur chaudières.

Soit au total : 77 journées d'ingénieurs à 650 euros : **50 000 euros ht.**

Echéancier

Les différentes études seront réalisées entre le second semestre 2006 et le premier semestre 2007.

CHAUFFERIE OPAC DE DROUÉ

Historique

L'OPAC possède 36 logements à Droué, répartis sur trois bâtiments, actuellement chauffés par deux chaudières à fioul de 255 kw (l'une datant de 1993 et l'autre de 1978). A l'occasion du remplacement de la chaudière fioul la plus ancienne, l'OPAC s'est rapproché de la FRCA Centre (Fédération Régionale des Coopératives Agricoles) et du GIE ARVALIS - ONIDOL pour étudier la faisabilité d'une chaudière bio-combustible à granulés paille.

Projet innovant pour l'environnement

Le potentiel énergétique de la filière paille/granulés est important (coefficient 7) et encore totalement inutilisé en France.

Le gisement potentiel des deux territoires (Beauce Val de Loire et Vendômois) s'élève à environ 50 000 tonnes de paille par an.

Développement économique local

Le projet s'inscrit dans une démarche globale et valorisation de la production agricole non alimentaire, portée par la Coopérative agricole de Loir-et-Cher : LIGEA, et la FRCA Centre. Elle s'articule autour de trois actions :

- recherche / développement (voir fiches annexées),
- création d'une unité de production locale de granulés de paille,
- expérimentation d'une chaudière pilote à Droué (OPAC).

C'est la structuration d'une nouvelle filière qui est en jeu.

Caractère social

Le projet participe à la proposition d'une énergie renouvelable aux locataires de l'OPAC et à l'atténuation de la pression financière induite par le prix du baril de pétrole.

Création d'emplois

La démarche de filière paille/granulés est une chance pour le maintien de l'emploi agricole sous toutes ses formes (sur exploitations, activités de transformation-logistique) et la création d'emplois liés aux nouveaux services (commercialisation – diffusion + après-vente).

Réalisations physiques

Etude de réalisation	10 000 € ht
Fosse de réception, stockage, circuits d'alimentation et d'évacuation des cendres, chaudière biomasse et conduit de cheminée	60 000 € ht
Coût total	70 000 € ht

Financement

Aides sollicitées dans le cadre du PER à hauteur de 50%, soit 35 000 €.

Echéancier

Réalisation des investissements prévue à l'automne 2006 (et au plus tard en 2007).

Création d'une unité de production de granulés de paille

Historique

LIGEA possède deux lignes de fabrication d'aliments du bétail et souhaite modifier une de ces lignes pour fabriquer du granulé de paille.

Les modifications à réaliser comprennent le déchiquetage des ballots de paille, le broyage de la paille, la granulation dans une presse avec filière, le refroidissement des granulés et leur stockage en silo, ainsi que les différents transferts.

Pour des raisons de sécurité maximales de site, la LIGEA étudie le déplacement de cette nouvelle ligne sur le territoire du PER (cf étude recherche/développement).

Projet innovant pour l'environnement

Le potentiel énergétique de la filière paille/granulés est important (coefficient 7) et encore totalement inutilisé en France.

Le gisement potentiel des deux territoires (Beauce Val de Loire et Vendômois) s'élève à 49000 tonnes par an.

Développement économique local

Le projet s'inscrit dans une démarche globale de valorisation de la production agricole non alimentaire, portée par les coopératives agricoles de Loir-et-Cher (Ligéa, FRCA) et articulée autour de trois actions

- . 1-recherche / développement
- . 2-crédation d'une unité de production locale
- . 3-expérimentation d'une chaudière pilote

C'est la structuration d'une nouvelle filière qui est en jeu.

Caractère social

Le projet participe à la proposition d'une énergie renouvelable aux collectivités et aux particuliers.

Création d'emplois

La démarche de filière paille/granulés est une chance pour le maintien de l'emploi agricole sous toutes ses formes (sur exploitations, activités de transformation-logistique) et la création d'emplois liés aux nouveaux services (commercialisation – diffusion + après-vente)

Coût de l'investissement

Première estimation à 537 500 € pour une production de 15 000 t/an (granulés en 2/8)

Financement

Aides sollicitées dans le cadre du PER à hauteur de 40%, soit 215 000 €.

Création d'une usine de bio-méthanisation à Danzé

Contexte

Dans un contexte de nécessité de retraitement des déchets et d'une diversification potentielle d'activité, quelques éleveurs adhérents de la CUMA de Danzé ont émis le souhait de produire une énergie renouvelable, indépendante du soleil par le procédé de bio-méthanisation.

Après quelques études, il apparaît que les déchets issus de l'agriculture seule, compte tenu du faible pouvoir méthanogène, ne permettent pas d'envisager une activité viable. D'autres acteurs, collectivités, industriels, syndicat de traitement des ordures ménagères ont souhaité s'associer à la démarche pour trouver une solution conjointe à leurs propres problématiques.

L'étude de faisabilité va être lancée sous peu.

Objectifs

Les objectifs de cette production sont environnementaux et économiques :

- amoindrir les gênes occasionnées par l'épandage des produits bruts issus des activités d'élevage
- mettre en place une activité de dépollution alternative à l'enfouissement des déchets et à la consommation d'énergies fossiles
- permettre la production de bio-gaz, limitant contre les GES puisque ce bio-gaz brûlé est 20 fois moins polluant que s'il rejoignait les couches supérieures de l'atmosphère directement
- assurer un complément d'activités pour les agriculteurs par la valorisation économique et énergétique des déchets

Ce projet associe plusieurs partenaires pour construire et faire vivre la filière :

Acteurs	Rôle
Agriculteurs, collectivités, Syndicat de gestion des ordures ménagères, ...	Apport des matières à traiter dans le digesteur
Groupement d'agriculteurs de type CUMA ou autre structure mixte	Production de bio-énergies (1/3 électricité, 2/3 chaleur) Revente de l'énergie produite Utilisation du digestat comme apport fertilisant

L'innovation du projet

- une nouvelle forme d'organisation locale associant des collectivités et des privés dans un souci d'organisation de filière de proximité
- valorisation locale d'une matière non-utilisée à ce jour
- création de références dans un domaine technique très peu connu en France

Echéancier :

Etude de faisabilité : 2^{ème} semestre 2006 (hors PER)

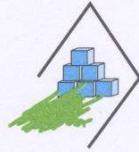
Construction de l'usine de méthanisation (1^{ère} tranche) : 2008

Coût du projet :

Phase	Maîtrise d'ouvrage	Coût	Financement
Construction de la future usine de traitement (1 ^{ère} tranche)		2 100 000€	

Lettres d'intention

Syndicat Mixte du Pays Vendômois et Syndicat Mixte du Pays Beauce Val de Loire



SYNDICAT
MIXTE
du PAYS VENDÔMOIS

Vendôme, le 20 février 2006

DIACT
Monsieur le Délégué
1 avenue Charles Floquet
75343 PARIS CEDEX 07

Monsieur le Délégué,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir la candidature commune inter-territoire du Pays Vendômois et du Pays Beauce Val de Loire, de « Pôle d'Excellence Rurale » sur le thème des bio-énergies.

L'objectif est d'expérimenter le développement de trois filières innovantes courtes de bio-énergies, du fournisseur à l'utilisateur (bois, paille, céréales, bio-méthane), grâce à la mise en oeuvre de partenariats publics/privés, au renforcement de commandes publiques pour de nouveaux modèles de chauffage, et à l'existence d'un gisement local de bio-ressources important.

Développement économique (création d'emplois et maintien d'emplois agricoles) et développement écologique, sont au coeur des préoccupations de développement durable des chartes de développement des deux Pays.

L'agriculture de demain a une place importante à prendre en matière de production non alimentaire et de bio-énergies, la certification de telles filières complètes, de la production à la conception, diffusion et commercialisation, étant tout l'enjeu.

La synergie des actions inter-Pays, des partenariats publics/privés, les nouveaux modèles sociétaux en devenir, sont le gage du succès de ce projet d'excellence rurale souhaité à l'unanimité par les élus locaux.

Je reste à votre disposition et vous sais gré de l'attention que vous saurez porter à notre dossier, reflet de l'investivité et de la solidarité déployées sur nos deux territoires de projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué, l'expression de mes salutations distinguées.



Paul MARTINET
Conseiller Général du canton de Morée

2, avenue des Cités Unies d'Europe - 41100 Vendôme (près de la gare T.G.V.)
Téléphone, Fax et répondeur : 02 54 89 41 19
E-mail : syndicatmixte@paysvendomois.org

LOIR-ET-CHER



LE PRÉSIDENT
Vice-Président de l'Assemblée Nationale

Blois, le 27 FEV. 2006

Monsieur le Vice-Président et Cher Collègue,

Cher André,

Par courrier, vous avez bien voulu m'informer de la candidature que vont déposer ensemble les Pays Vendômois et Beauce Val de Loire, en réponse à l'appel à projet de l'Etat comme pôle d'excellence rurale sur le volet bio-ressources.

Je suis particulièrement favorable à ce projet, puisque comme vous, et tous les acteurs que vous fédérez, je suis très sensible au développement de l'utilisation de la biomasse, qu'elle soit issue de la valorisation du bois ou de végétaux comme la paille, et ce d'autant que vous le faites à une échelle géographique pertinente en fédérant deux pays autour de ces projets.

Certains des projets que vous présentez devraient permettre de structurer une nouvelle filière économique et conforter des activités traditionnelles comme l'agriculture ou la sylviculture, voire les activités de scierie.

Comme je l'ai indiqué, dans le cadre de cette filière économique nouvelle, le Conseil Général pourra, le cas échéant, mobiliser ses aides économiques en faveur des partenaires privés des projets.

De plus, en tant que maître d'ouvrage de bâtiments publics, je vais demander à mes services d'examiner lorsque cela est possible les solutions de chauffage utilisant les bio-ressources.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président et Cher Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Amnés

Maurice LEROY

Monsieur André BOISSONNET
Vice-Président du Conseil Général
Président du Pays Beauce Val de Loire
1 rue de Blois
41330 LA CHAPELLE VENDOMOISE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT

Conseil Général de Loir-et-Cher - Hôtel du Département - Place de la République, 41020 Blois Cedex
Tél : 02.54.58.41.41 - Fax : 02.54.58.42.15

Monsieur,

Dans le cadre de la Conférence économique mise en place par le Conseil général, j'ai suggéré qu'un groupe de travail se penche particulièrement sur les filières des énergies nouvelles et les filières voisines, comme le retraitement ou les économies d'énergies.

Nous souhaitons en effet mesurer l'impact économique qu'on peut en espérer sur nos territoires et connaître les attentes de leurs acteurs en matière de soutiens de la part des collectivités, des EPCI et des organismes consulaires.

Connaissant vos engagements et vos compétences sur ces sujets, nous vous proposons de venir nous exposer vos projets et vos espoirs, ou plus généralement nous faire partager vos connaissances, le mardi 31 janvier prochain l'Hôtel du Département à Blois, salle de La Saussaye à partir de 14h30.

Pour faciliter l'organisation de la séance, merci de bien vouloir me dire si vous pourrez être présent tout l'après-midi ou si au contraire vous souhaitez intervenir à une heure vous convenant particulièrement.

Vous trouverez ci-dessous la liste des membres du groupe de travail ainsi que la liste des personnalités à qui j'adresse, comme à vous, ce courrier.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de toute ma considération.

Jacques GERARD

Président de la Communauté de Communes des Coteaux de la Braye (41)

email jacques.gerard3@wanadoo.fr



Région Centre

D.A.T/Service développement des territoires
Dossier suivi par : D. BRANCOTTE
Tél : 02.38.70.32.14
Références : D.A.T/VS/06.124/CS992

Monsieur Paul MARTINET
Conseiller général du Loir-et-Cher
Président du Syndicat Mixte du Pays
VENDOMOIS
2 avenue des Cités Unies d'Europe
41100 VENDOME

Orléans, le 28 FEV. 2006

Objet : Candidature à l'appel à projets « Pôle d'excellence rurale »

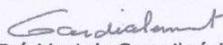
Monsieur le Président,

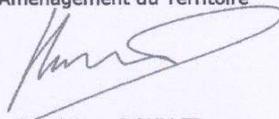
Vous avez Informé la Région de votre souhait de porter candidat le Pays que vous présidez à l'appel à projets « Pôle d'excellence rurale » au titre de la thématique « valorisation et gestion des bio-ressources », en partenariat avec le Pays Beauce-Val de Loire.

Je souhaite par la présente vous confirmer que la Région Centre, même si elle regrette que cet appel à projets puisse dans certains territoires mettre en exergue une opposition rural/urbain qui n'est plus de mise, considère les territoires de projets, Pays ou PNR, particulièrement adaptés, par leur connaissance approfondie à la fois des problématiques et des acteurs locaux, à l'élaboration de candidatures sur tout ou partie de leur périmètre.

C'est pourquoi, je vous assure de mon intérêt et de mon soutien pour votre démarche ainsi que de la disponibilité des services du Conseil régional pour vous accompagner dans la mise en forme de votre projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.


Pour le Président du Conseil régional,
et par délégation
Le Vice-Président délégué
à l'Aménagement du Territoire


Dominique ROULET

ASSOCIATION POUR L'EXPLOITATION DE LA FORET DE MARCHENOIR
1 avenue de Marchenoir
41370 SAINT LEONARD EN BEAUCE
Tél. : 02 54 72 34 12 – Fax. : 02 54 72 31 18

PAYS BEAUCE VAL DE LOIRE

41 330 LA CHAPELLE VENDOMOISE

St Léonard, le 27 février 2006

Objet : Pôle d'Excellence Rurale « Valorisation Biomasse »
Déclaration d'intention

Monsieur le Président,

Par la présente nous vous informons que l'Association pour l'Exploitation de la Forêt de Marchenoir (AEFM) souhaite s'associer au projet du Pôle d'Excellence Rurale « Valorisation de la Biomasse ».

L'AEFM a pour objet : « d'agir pour le compte de ses adhérents et éventuellement de tiers et, à ce titre, d'engager tous frais de personnel, de matériel et d'équipement nécessaires pour l'amélioration, la conservation et la gestion du patrimoine de ceux-ci. »

Actuellement l'AEFM assure la gestion de 3 groupements forestiers totalisant 1800 ha en Forêt de Marchenoir.

La valorisation énergétique de la biomasse est une opportunité pour une bonne gestion forestière des propriétés, sachant qu'actuellement une partie de la production n'est pas récoltée faute de débouché rémunérateur.

Sur les propriétés gérées par l'AEFM l'accroissement non récolté représente environ 30 %, soit 1500 à 2000 tonnes de biomasse.

Sur la communauté de communes de Beauce et Forêt, si nous extrapolons ces chiffres à l'ensemble des massifs forestiers de Marchenoir et d'Ecomar s'étendant sur 6000 ha, cela laisse supposer que la biomasse récoltable à des fins énergétiques serait de 5000 à 7000 tonnes.

La récolte de la biomasse sous forme de plaquettes sera réalisée en chantier mobile sur le terrain avec un broyeur entraîné par un tracteur, les plaquettes seront évacuées par remorque de type agricole.

Le séchage et le stockage des plaquettes se feront en forêt sur des plates-formes aménagées en bordure de route forestière.

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
SIRET 478 251 382 00014 – APE 020A sylviculture

Fax reçu de :

Les investissements sont évalués à :

Pour l'AEFM	
- Achats de broyeur et tracteur.....	90 000.00 €
Pour les Groupements Forestiers	
- Création de 2 plates formes	160 000.00 €

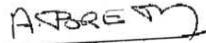
La vente des plaquettes forestières sera contractualisée.

La valorisation des produits connexes avec une utilisation de proximité est un élément essentiel pour une gestion durable des forêts. C'est pourquoi l'AEFM désire être un interlocuteur privilégié dans cette filière.

En souhaitant que notre intention de participation au pôle d'excellence rurale sera retenue,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, en nos salutations distinguées.

Pour l'association



Antoine BRETON

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
SIRET 478 251 382 00014 – APE 020A sylviculture

Monsieur Paul MARTINET
Président du Pays Vendômois
2 Avenue des Cités Unies d'Europe
41100 VENDOME

LE PRESIDENT

Blois, le 27 Janvier 2006

Monsieur le Président et Cher Collègue,

L'O.P.A.C. a engagé une réflexion sur la transformation de la chaufferie au fuel desservant ses 38 logements collectifs à Droué avec une solution biomasse.

Une étude a été menée par le GIE ARVALIS-ONIDOL et la FRCA Centre en partenariat avec le Conseil Général de Loir-et-Cher et la Coopérative AGRALYS sur la valorisation thermique de la Biomasse, en l'occurrence, des granulés de paille.

Cette étude a démontré la faisabilité technique du remplacement d'une chaudière fuel par une chaudière à biocombustible agricole avec un intérêt économique et environnemental local très positif :

- recours à une énergie renouvelable tout en contribuant à l'indépendance énergétique nationale et à limiter l'effet de serre et les substances nocives générées par la combustion du fuel.
- utilisation de l'excédent de paille avec un impact économique pour les agriculteurs qui, actuellement, doivent payer l'élimination de ces excédents en déchetterie ;
- économie de charge de chauffage pour les locataires de l'ordre de 20 %.

L'étude a estimé un coût de travaux de transformation de l'ordre de 90 000 €.

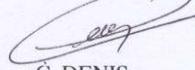
Malgré un gain économique et expérimental très appréciable notamment au niveau de la valorisation non alimentaire d'un produit agricole ; le coût au logement fait que ce projet est difficilement envisageable sans aide extérieure.

Après examen de cette étude et au vu des résultats escomptés, l'O.P.A.C. serait prêt à lancer le projet sous réserve du financement qui pourrait être obtenu par le Pays Vendômois dans le cadre des pôles d'excellence créés par la D.A.T.A.R.

Je vous remercie de nous faire savoir si ce projet pourrait s'inscrire dans le cadre du projet de pôle d'excellence rural du Pays Vendômois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président et Cher Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,



C. DENIS

Jean-Luc Ferrière
Président de la Communauté de Communes des Collines du Perche

Mondoubleau le 27 février 2006.

Monsieur Paul Martinet
Président du Pays Vendômois
2 avenue des Cités Unies d'Europe
41100 Vendôme

Monsieur le Président,

C'est avec grand plaisir et beaucoup d'intérêt que je me suis investi dans le projet de candidature présentée par le Pays Vendômois et le Pays Beauce Val de Loire pour les Pôles d'Excellence Rurale sur le thème des bioénergies. Depuis 3 années, les élus de la communauté de communes en partenariat avec les agriculteurs, la chambre d'agriculture, les GDA, réfléchissent à un moyen de valoriser les haies qui structurent notre paysage afin d'en conserver un maillage suffisant, signature de notre territoire percheron. Ces réflexions ainsi que de longs échanges avec une entreprise pilote de notre communauté, la société REI de Sargé sur Braye et l'association Arbocentre, a débouché début 2005 sur un projet de réseau de chaleur et chaufferie bois. Un projet difficile à faire accepter à certains partenaires, d'ailleurs aucune réalisation publique n'existe dans ce domaine sur le département de Loir et Cher. Pourtant le gisement que représente la biomasse sous ou inexploitée est considérable et représente des enjeux économiques très importants qui ne feront que croître dans l'avenir. Notre projet de chaufferie bois et de son réseau de chaleur, la filière d'approvisionnement avec l'entreprise REI et son projet de développement ainsi que le réseau de petites plateformes pour la plaquette forestière et les chaudières des communes de la communauté seront je l'espère des réalisations exemplaires qui démontreront le potentiel de cette filière bois énergie au sein du Pôle d'Excellence Rurale inter pays du nord du Loir et Cher.

Ainsi que nous l'avons réalisé pour les NTIC grâce au Pays et à Leader+, une réussite qui nous a permis en 2 ans d'intégrer un niveau de connaissance et d'utilisation des nouvelles technologies inimaginable à une époque où notre territoire devait rester à côté de cette révolution; le pôle d'excellence rurale PERENNE permettra à notre territoire un apprentissage et un développement rapide et productif de ces nouvelles technologies qui sont attachées à la valorisation de la biomasse, une autre révolution.

Confiant dans la qualité de notre dossier, je vous prie de compter Monsieur le Président en tout mon soutien pour faire aboutir ce projet si important pour notre territoire.

Veuillez Agréer, Monsieur le Président en l'expression de mes sentiments le plus dévoués et cordiaux.

Jean-Luc Ferrière



36 rue Gheerbrant – B.P. 6
41170 Mondoubleau
Tél. : 02 54 89 71 14

Fax : 02 54 89 89 89

Email : collines.perche@wanadoo.fr

Monsieur Paul MARTINET
Président du Pays Vendômois
2 avenue des Cités Unies d'Europe
41100 VENDOME

Le mardi 28 février 2006

Objet : Candidature aux pôles d'excellence rurale

Copie : Monsieur André Boissonnet, Président du Pays Beauce Val de Loire

Messieurs les Présidents,

Dans le cadre du dossier de candidature des Pays Vendômois et Beauce Val de Loire aux pôles d'excellence rurale, la Communauté de communes Beauce et Forêt, souhaite s'associer et être partie prenante aux différents projets liés à l'utilisation de la biomasse.

Les domaines d'intervention envisagés concernent :

1. La sensibilisation et la communication auprès des opérateurs publics et privés afin de développer les utilisations de ces énergies renouvelables et plus respectueuses de l'environnement. Un effort particulier sera porté au développement de ces énergies pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes (notamment dans le cadre de ses compétences logement social et développement économique).
2. Le soutien aux initiatives des entreprises souhaitant valoriser cette biomasse. A ce titre deux projets spécifiques pourraient être soutenus :
 - Le projet initié par l'association pour l'exploitation de la forêt de Marchenoir (AEFM) qui vise à la production de plaquettes de bois issues de ce massif forestier de près de 6000 ha. Le soutien de la communauté de communes porterait sur l'appui à la réalisation de plate-formes de stockage.
 - Le second projet initié par la coopération agricole (coopératives LIGEA et AGRALYS) vise à la production de granulés énergétiques à partir de paille. Le soutien de la communauté de communes peut également être envisagé pour la réalisation des investissements concourant à la production de ce combustible au sein de son territoire.

5, rue de la Salle - 41 290 OUCQUES

Téléphone : 02 54 23 24 24 - télécopie : 02 54 23 05 25, courriel : beauceetforet@wanadoo.fr



3. La réhabilitation de deux logements sociaux d'une surface totale d'environ 250 m² sous maîtrise d'ouvrage communautaire à Lorges. La Communauté de communes envisage de développer dans ces logements, actuellement sans système de chauffage durable, un système de chauffage bois par plaquettes (30 kW environ soit une dépense de 15 000 euros environ). Pour mémoire il est rappelé que le CAT de Oucques souhaite également développer un système de chaufferie bois au sein des nouvelles installations qu'il souhaite construire à compter de 2006.
4. Enfin, dans la limite de ses marges de manoeuvre financières, la Communauté de communes souhaite pouvoir abonder les dispositifs régionaux ou nationaux d'aide à la mise en place de systèmes de chauffage utilisant de la biomasse, afin d'inciter à la mise en place d'une filière durable et structurée.

Pour l'ensemble de ces opérations (hors domaines d'intervention économique sous maîtrise d'ouvrage privée) le montant total des investissements prévus est de l'ordre 70 000 euros.

Les initiatives ci-avant décrites constituent des projets qui seront réalisés dans les trois années de réalisation de ce pôle d'excellence. Ces éléments n'excluent pas d'autres projets qui pourraient voir le jour dans les mois à venir mais qui, à ce stade ne peuvent être mentionnés dans la candidature initiale du pôle d'excellence rurale.

Les financements prévus au titre du pôle d'excellence rurale sont sollicités à hauteur de 50% soit 35000 euros.

L'ensemble du dossier tel que présenté constitue une démarche tout à fait innovante au sein du territoire de candidature tant par la nature des partenariats envisagés, que par les investissements générés ou la volonté de favoriser la création de valeur ajoutée sur le territoire.

La Communauté de communes Beauce et Forêt s'associe donc pleinement, et au-delà des projets qui lui sont spécifiques, à cette candidature.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Messieurs les Présidents, à l'assurance de mes plus cordiales salutations.

Marc FESNEAU
Président de la Communauté de Communes
Beauce et Forêt



5, rue de la Salle - 41 290 OUCQUES

Téléphone : 02 54 23 24 24 - télécopie : 02 54 23 05 26, courriel : beauceetforet@wanadoo.fr



Nos Réf. : AS/AB/D/12

Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher

Objet : Lettre d'intention
Projet Pôles d'excellence rurale
Pays Vendômois / Pays Beauce – Val de Loire

Blois, le 24 février 2006

Monsieur le Préfet,

Notre Fédération Régionale regroupe l'ensemble des Coopératives Agricoles de la Région Centre. Elle s'investit actuellement dans plusieurs projets de valorisation de la biomasse, en particulier celle issue des grandes cultures, dont le Centre est la première région productrice d'Europe.

Notre objectif est double :

- Inscrire nos productions dans une démarche de développement durable basée sur l'utilisation d'un important gisement disponible (paille, issues de silos, cultures énergétiques sur jachères),
- Amener une valorisation complémentaire de ces productions dans un contexte difficile pour cette filière, et contribuer à créer de la valeur ajoutée et des emplois tout en fournissant une énergie thermique compétitive et réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

C'est pourquoi, à la demande de la Coopérative LIGEA – AGRALYS, la FRCA Centre a décidé de s'investir dans la dynamique du projet de « pôles d'excellence rurale » portée par le Pays Vendômois et le Pays Beauce – Val de Loire.

Notre implication consistera en particulier à coordonner les différentes études de recherche et développement permettant l'aboutissement du **projet d'approvisionnement de chaufferies collectives en granulés de paille**, porté par cette Coopérative.

FEDERATION REGIONALE DES COOPERATIVES AGRICOLES DU CENTRE

1, avenue de Vendôme – B.P. 1306 – 41013 BLOIS CEDEX – TEL. 02 54 78 71 83 – FAX 02 54 78 82 43

E-mail : frca-centre@wanadoo.fr

Il s'agira en particulier :

- d'estimer les besoins énergétiques des utilisateurs potentiels d'énergie – paille afin de bien dimensionner les différents moyens à mettre en oeuvre en relation avec les partenaires locaux,
- de structurer une filière d'approvisionnement en paille du champ à l'unité de fabrication, en garantissant la régularité et la qualité de la matière première,
- d'optimiser le dimensionnement de notre projet d'unité industrielle de fabrication des granulés de paille, et de nos moyens de livraison aux utilisateurs,
- d'identifier la gamme de chaudières et d'installations annexes adaptées à l'utilisation thermique des granulés de paille, ce qui suppose des expérimentations avec des constructeurs partenaires prêts à investir sur les adaptations nécessaires.

Nous travaillerons ces dossiers en relation avec les différents partenaires locaux (Chambre d'Agriculture, Collectivités locales,...), les différents centres d'expertise concernés (ARVALIS Institut du végétal, UNIGRAINS, ...) et les services du Groupe LIGEA – AGRALYS.

Espérant que ce projet de développement durable, qui devra permettre la création d'une nouvelle activité dans les territoires concernés, recevra un accueil favorable,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Le Président
Gilles GOUSSEAU



Blois, le 28 février 2006

**Messieurs les Président des Syndicats Mixtes
des Pays Vendômois et Beauce-Val de Loire**

Objet : Pôle d'Excellence Rurale

Messieurs les Présidents,

Vous présentez une candidature aux « Pôles d'Excellence Rurale » PERENNE dont l'objectif est de développer et de valoriser les bio-énergies à partir de production de la biomasse, notamment agricole.

La Chambre d'Agriculture s'est engagée aux côtés des Pays Vendômois et Beauce-Val de Loire dans cette dynamique. La valorisation thermique de la biomasse est une expérimentation qui, en terme de production agricole et de respect de l'environnement, ouvre de nouveaux potentiels.

C'est pourquoi la Chambre d'Agriculture s'impliquera fortement dans le projet de la structuration, à une échelle locale, d'une filière de valorisation des sous-produits de l'entretien des haies et des massifs forestiers. Quant aux autres projets impliquant fortement l'agriculture, la Chambre d'Agriculture les soutient et s'associera à leur réalisation.

Espérant que votre projet obtienne un avis favorable, nous vous prions d'agréer, Messieurs les Présidents, l'expression de nos salutations distinguées.

Guy VASSEUR
Président de la Chambre
d'Agriculture de Loir-et-Cher

CS 1808 - 11-13-15 rue Louis-Joseph Philippe - Zone de l'Erigny - 41018 BLOIS
Téléphone 02.54.55.20.00 - Télécopie 02.54.55.20.01

CUMA DE DANZE
Mairie de Danzé
41160 DANZE

Monsieur le Président
PAYS VENDOMOIS
2 avenue des Cités Unies d'Europe
41100 VENDOME

Danzé, le 28 février 2006

A l'attention de Mr MARTINET Paul

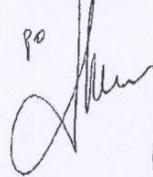
Monsieur le Président,

Les agriculteurs de Danzé réunis au sein de la Cuma de Danzé recherchent de nouvelles activités générant de la valeur ajoutée afin de maintenir et créer des emplois nouveaux.

La production d'énergie renouvelable doit être prospectée sous toutes ses formes ainsi que la diminution des gaz à effet de serre. Le bio gaz, (la méthanisation de la bio-masse issue de l'agriculture associée aux bio-déchets municipaux et industriels) nous semble un process à exploiter sur notre territoire. Afin de mener à bien ce projet, je demande l'inscription de celui-ci auprès du pôle d'excellence rural du Pays Vendômois et du Pays Beauce Val de Loir pour soutenir cette réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,

po


Place de l'église - 41160 DANZE - ☎ : 02 54 80 61 52 - 📠 : 02 54 80 66 53 - E.mail : mairie.danze@wanadoo.fr

Présents : BLAIS D, AUGES P, HERELLE L, HARTI D, BRAULT F,

GUERFFIER R, DE MASSOT O, NOUVEY V, HERSANT B (Stagiaire)
NOUVEY D, BOCCACCINI H.

Excusés : MÉLLINET J

Absents : CROSNIC M, BOUDRY M, DE BOUIGNOLLIER

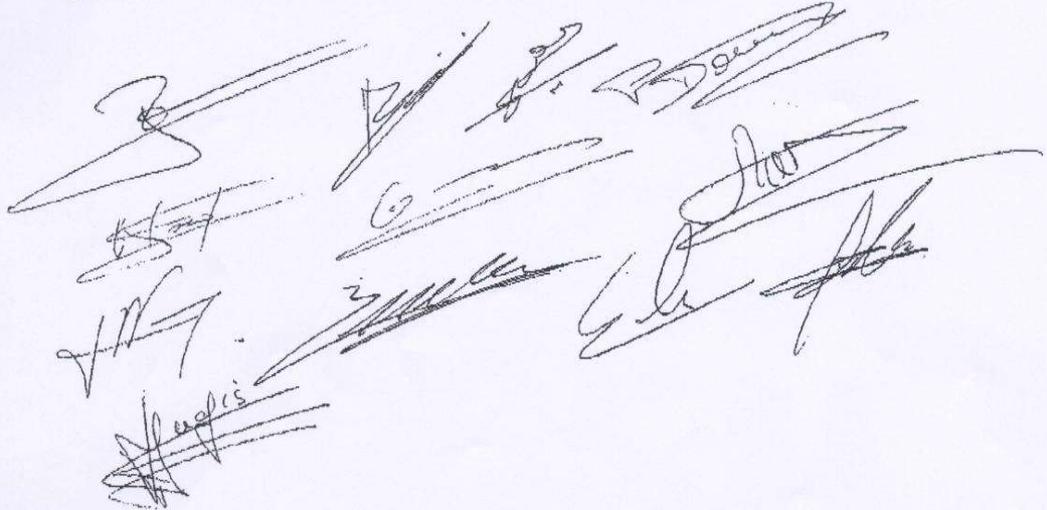
→ Projet de méthanisation : "Ansiinois aux Pôles d'Excellences Rurales"

Une réflexion sur un projet de méthanisation s'est posée sur le secteur de Danze. Une étude de faisabilité est donc à prévoir.

Le conseil d'administration a décidé d'être la structure juridique porteur de cette ~~étude~~ étude de faisabilité.

Cette étude pourra être réalisée avec divers partenaires.

Il est décidé qu'un comité de pilotage sera créé et sera représenté par M. Haffouin, M. BLAIS Didier, AUGES Hervé, et Herelle Laurent.
L'adresse postale sera basée à la mairie de Danze sous l'entête "CUMA de DANZE : groupe de méthanisation".



Orléans, le 23 février 2006

Monsieur le Président,

Vous me donnez 3 jours pour répondre à votre courrier du 20 février.

En l'absence du Délégué Régional, je porte à votre connaissance l'intérêt de l'ADEME concernant votre candidature au pôle d'excellence rurale sur le thème des bio-énergies.

La simple perspective de voir se débloquer des crédits supplémentaires à l'aide ADEME/REGION pour la création d'un réseau de chaleur bois énergie à Mondoubleau suffit pour que je soutienne votre candidature.

Projet n°1 : Valorisation de la filière Bois

Ce projet permettra de démontrer qu'en Loir et Cher aussi on peut créer du développement local en produisant de l'énergie locale. Concernant les co-financements, outre l'aide déjà engagée pour le réseau de chaleur bois énergie de Mondoubleau, l'aide de l'ADEME est envisageable pour les deux autres opérations du projet (déchetage de bois en CUMA et utilisation par des agriculteurs à l'image de M. BOULAI à Azé ou entreprise de plaquettes bois - REI, je suppose). Cette aide sera décidée au vu de demandes concrètes, en cohérence avec nos critères d'aides et nos disponibilités financières.

Projet n°2 : Production et valorisation de la paille sous forme de granulés

Cette technique devra démontrer qu'elle est techniquement et économiquement viable, comme j'ai pu le préciser, en particulier, à ARVALIS, à la Fédération Régionale des Coopératives Agricoles et à M. Lelièvre du Conseil Général. Une simple valorisation à Oucques (+ un éventuel lotissement) constitue un débouché insuffisant. Mon avis est donc réservé sur cette thématique.

Projet n°3 : Méthanisation

Ce projet, initié à Danzé, peut être viable si les tarifs d'achat de l'électricité décidés par le gouvernement en mars 2006 s'avèrent (cette fois) intéressants et si les besoins en chaleur sont importants sur le site de la méthanisation. Il faudra alors mener très rapidement une étude de faisabilité, finançable par l'ADEME sous conditions. L'aide éventuelle de l'ADEME à l'investissement sera décidée en fonction des conclusions de l'étude de faisabilité, du taux de valorisation de la chaleur et du tarif d'achat de l'électricité.

Pour l'ensemble des projets présentés, j'attire votre attention sur les délais très courts imposés par la procédure du pôle d'excellence rurale, en particulier un commencement de travaux avant juin 2007. **Cela implique une volonté politique forte de faire aboutir les projets et la mobilisation réelle de l'ensemble des acteurs concernés.**

Sincères salutations

Pierre-Louis CAZAUX

AT Clair Logis.

Monsieur le Président du Syndicat Mixte
du pays Vendômois

M. Paul MARTINET

2, avenue des cités unies d'Europe

41 100 VENDÔMES

Lettre d'intention relative à la création d'une chaudière biomasse.

Monsieur le Président,

Monsieur André BOISSONNET, président du Pays Beauce Val de Loire, très informé du projet de construction d'un foyer occupationnel d'une capacité d'accueil de 30 personnes sur la commune de Oucques a souhaité m'associer aux travaux entrepris conjointement par les deux Pays pour favoriser le développement des énergies renouvelables.

Une réunion de travail a récemment eu lieu lors de laquelle nous avons pu échanger de manière très constructive sur les perspectives du développement de l'emploi de ressources d'énergies renouvelables issues d'une filière de production locale & employant la biomasse.

Du fait de sa configuration & des besoins énergétiques estimés pour le nouveau bâtiment, des intérêt économiques & écologiques que présente cette option alternative pour le chauffage & la production d'eau chaude sanitaire, je vous confirme, après consultation de l'assistant maître d'ouvrage & de l'architecte, mon intérêt pour étudier la mise en place d'une chaudière employant des copeaux de bois.

Je précise que, dans la mesure où des références viendraient à être produites dans un délai compatible avec le planning de construction, la mise en place d'une chaudière poly combustibles, susceptible de fonctionner en utilisant également des granulés de paille pourra être privilégiée.

Enfin j'ajoute qu'à moyen terme et si les résultats sont aussi concluants qu'il est espéré, il pourrait être envisagé de créer un mini réseau de chaleur en vue d'assurer le chauffage & la production d'E.C.S. sur l'ensemble des bâtiments d'hébergement, administratifs & des ateliers existants qui représentent une surface supérieure à 2000 m².

Vous voudrez bien me faire connaître les conditions d'aides que vous pourrez mobiliser pour la réalisation de ce projet qui présente un caractère démonstratif & est susceptible

de contribuer, de ce fait, à la production de références utiles au développement de ces techniques.

Vous souhaitant bonne réception & restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus cordiales.

Le Directeur

Philippe BALIN